



**Contrat de relance et de transition écologique
(CRTE) de COTELUB
Communauté Territoriale Sud Luberon
(Décembre 2021)**

Table des matières

| | | |
|------------|--|----|
| 1. | Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique est conclu..... | 4 |
| 2. | Engagement des parties au contrat..... | 4 |
| 2.1. | Convergence de dispositifs de soutien et d'accompagnement..... | 4 |
| 2.2. | Engagement financier annuel..... | 4 |
| 3. | Les enjeux de relance et de développement durable du territoire de Cotelub..... | 5 |
| 3.1. | Quel avenir pour le Sud Luberon ?..... | 5 |
| 3.2. | Le territoire de Cotelub : présentation synthétique..... | 6 |
| 3.2.1. | Administratif..... | 6 |
| 3.2.2. | Géographique..... | 7 |
| 3.2.3. | Démographique..... | 8 |
| 3.3. | Présentation générale du territoire..... | 9 |
| 3.3.1. | Le territoire du contrat..... | 9 |
| 3.3.2. | Évolutions de la population entre 2012 et Les enjeux du territoire..... | 10 |
| 3.3.2.1. | L'accès aux services et aux soins..... | 10 |
| 3.3.2.1.1. | Un équilibre fragile..... | 10 |
| 3.3.2.1.2. | L'accès aux services de l'Education..... | 11 |
| 3.3.2.1.3. | L'accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs..... | 12 |
| 3.3.2.1.4. | L'accès aux soins..... | 12 |
| 3.3.2.2. | Dynamiques économiques et sociales :..... | 14 |
| 3.3.2.2.1. | Revitalisation des bourgs centres..... | 14 |
| 3.3.2.2.2. | Attractivité du territoire..... | 15 |
| | Des atouts et des savoirs faire de qualité..... | 15 |
| | Un tissu d'entreprises et d'artisans dense et de qualité..... | 15 |
| | Identité paysagère et valorisation patrimoniale..... | 16 |
| | Le développement de la filière bois..... | 17 |
| | Renforcer l'activité touristique..... | 18 |
| 3.3.2.2.3. | Encourager les mobilités, un défi majeur..... | 20 |
| 3.3.2.2.4. | Réussir la transition énergétique..... | 22 |
| 3.3.2.2.5. | La Cohésion sociale..... | 24 |
| 3.3.3. | Spécificités du territoire..... | 26 |
| 3.3.3.1. | Economie, Artisanat..... | 26 |
| 3.3.3.1.1. | Culture, Festivals..... | 27 |
| 3.3.3.1.2. | Le Cinéma..... | 27 |
| 3.3.3.1.3. | Marchés..... | 28 |
| 3.3.3.1.4. | Patrimoine..... | 29 |
| 3.3.3.1.5. | Agriculture..... | 29 |
| 3.3.3.1.6. | Zoom sur la viticulture Syndicat des vignerons de l'AOC Luberon..... | 30 |
| 3.3.3.1.7. | Tourisme..... | 30 |
| 3.3.3.1.8. | Développement durable..... | 32 |
| 3.3.4. | Outils de planification du développement et dispositifs contractuels en cours C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité..... | 33 |
| 3.3.4.1. | SCOT et plans locaux d'urbanisme..... | 33 |
| 3.3.4.1.1. | Charte du Parc naturel régional du Luberon..... | 33 |
| 3.3.4.1.2. | Schéma d'accueil des entreprises..... | 34 |
| 3.3.4.1.3. | Schéma de développement touristique..... | 35 |
| 3.3.4.1.4. | Plan Climat Air Energie Territorial..... | 35 |
| 3.3.4.1.5. | Petites villes de demain..... | 35 |
| 3.3.4.1.6. | Contrat d'objectif territorial signé avec l'Ademe..... | 35 |
| 3.4. | Le projet de territoire de COTELUB : axes principaux..... | 36 |
| 1. | Orientation 1 : La préservation de services de proximité de qualité..... | 36 |
| 2. | Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir..... | 36 |
| 3. | Orientation 3 : Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement..... | 37 |
| 4. | Orientation 4 : Une transition écologique volontaire et innovante..... | 37 |
| 4. | Les enjeux de transition écologique du territoire des trois EPCI de l'arrondissement d'Apt (CALMV, COTELUB et CCPAL)..... | 37 |
| 5. | Modalité de pilotage du contrat..... | 38 |
| 5.1. | Comité de pilotage..... | 38 |
| 5.2. | Comité technique..... | 38 |

ENTRE :

L'État, représenté par Madame la Sous-préfète d'Apt, Christine Hacques,

Et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de **COTELUB**, représentée par son Président Robert Tchobdrenovitch,

Ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

Et

Le **Conseil départemental de Vaucluse**, représenté(s) par Monsieur Patrick Merle -Vice-Président

Et

Le **Parc naturel régional du Luberon**, représenté par Monsieur Jean Aillaud, Premier Vice-Président

Et

ENEDIS, représentée par Monsieur Sébastien Quiminal, Directeur Vaucluse, .

IL EST CONVENU :

1. Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique est conclu

Conformément aux dispositions de la circulaire 11⁰6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020, un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (ci-après dénommé CRTE) est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus pour la période 2021-2026, soit une durée de 6 années.

2. Engagement des parties au contrat

2.1. Convergence de dispositifs de soutien et d'accompagnement

Les parties au contrat s'engagent à faire converger leurs dispositifs de soutien et d'accompagnement, et à mobiliser leurs financements en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels présentés **au point 5 du présent contrat**.

Les porteurs et les partenaires du Contrat s'engagent, pour la période 2021-2026 soit une durée de 6 années, à faire converger leurs dispositifs de soutien financier et d'accompagnement en ingénierie sur des actions dédiées à la relance et à la transition écologique du territoire.

Ils s'engagent à mobiliser leurs moyens en pleine cohérence avec :

- **d'une part**, les enjeux de relance et de développement durable propres au territoire de Cotelub et détaillés au **point 3 du présent Contrat**.
- **d'autre part**, les enjeux de transition écologique identifiés par le diagnostic écologique du territoire réalisé par le Parc Naturel Régional du Luberon à l'échelle des trois EPCI de l'arrondissement d'Apt, présentés au **point 4 du présent Contrat**

2.2. Engagement financier annuel

L'engagement financier des porteurs et partenaires du Contrat sera formalisé par une convention annuelle, **jointe en annexe au présent contrat**.

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires du contrat sur les opérations répondant aux enjeux du contrat. Elle précise les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'État, des collectivités territoriales, des porteurs de projets et/ou d'autres organismes signataires ou partenaires. Ainsi, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- crédits de droits communs (dotations et fonds de l'État, tels la DSIL classique, la DSIL dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics, la DSIL, la DETR, le FNADT) ;
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales et les opérateurs publics (CDC, Chambres consulaires...);
- Contrat de Plan Etat-Région et Plan de relance (Contrat d'avenir)
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER...) etc... (liste non limitative).

3. Les enjeux de relance et de développement durable du territoire de Cotelub

3.1. Quel avenir pour le Sud Luberon ?

Le rôle croissant de la métropole d'Aix Marseille, l'éclatement des cellules familiales et le vieillissement des populations créent des besoins de logements et de services de plus en plus grands. Ce phénomène est connu. Pour se loger, les personnes sont donc obligées de s'éloigner de plus en plus. Les temps de transports ne cessent donc de s'allonger, la pression foncière est de plus en plus forte et les besoins de services sont accrus dans les territoires péri-urbains. A cela est venu s'ajouter, pour la partie Est du territoire la demande en logements supplémentaires du fait de l'arrivée du projet ITER, accentuant encore un peu plus les tensions sur le marché du logement.

Demain, le territoire va-t-il exploser sous les effets de la pression foncière ? Pourra-t-il conserver son cadre de vie ? La mixité sociale sera-t-elle encore possible ? Nos aînés et nos jeunes pourront-ils encore y vivre ? Quels seront les modes de transport alternatif à l'auto-solisme pour ce territoire au croisement de 3 bassins économiques (Manosque / ITER-Cadarache, Marseille/ Aix et Cavaillon).

Le développement économique se situe essentiellement au Sud, au sein de la métropole Aix/Marseille, mais également autour du projet ITER dans sa partie Est ainsi qu'avec les territoires de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon autour de Manosque et celle de Luberon Monts de Vaucluse autour de Cavaillon. Le développement touristique et agricole, est lui plus en corrélation avec la CCPAL, avec laquelle une démarche de mutualisation a été engagée dans le cadre du PCAET et le pays de Forcalquier. On connaît les conséquences. Les gens pour se loger s'éloignent de plus en plus. Dans le règne du « tout voiture » cela engendre des flux de circulation très importants et des risques à moyens termes de saturation des infrastructures de transports. De plus, cela érode petit à petit toutes les autres activités économiques, plus locales avec des difficultés croissantes pour maintenir des services et des commerces.

Demain, le territoire ne sera-t-il plus qu'un immense village dortoir ? Y aura-t-il encore des activités économiques, des commerces de proximité ? Une vie de village ? Une identité ?

Dans un même mouvement, l'agriculture et la viticulture sont confrontées aux défis de la mondialisation et du réchauffement climatique. Elles connaissent elles aussi des mutations importantes. Ces secteurs sont économiquement importants pour le territoire. Elles sont également des marqueurs de l'identité et des paysages. Elles aussi, elles sont à la croisée des chemins et doivent se réinventer pour assurer leurs survies.

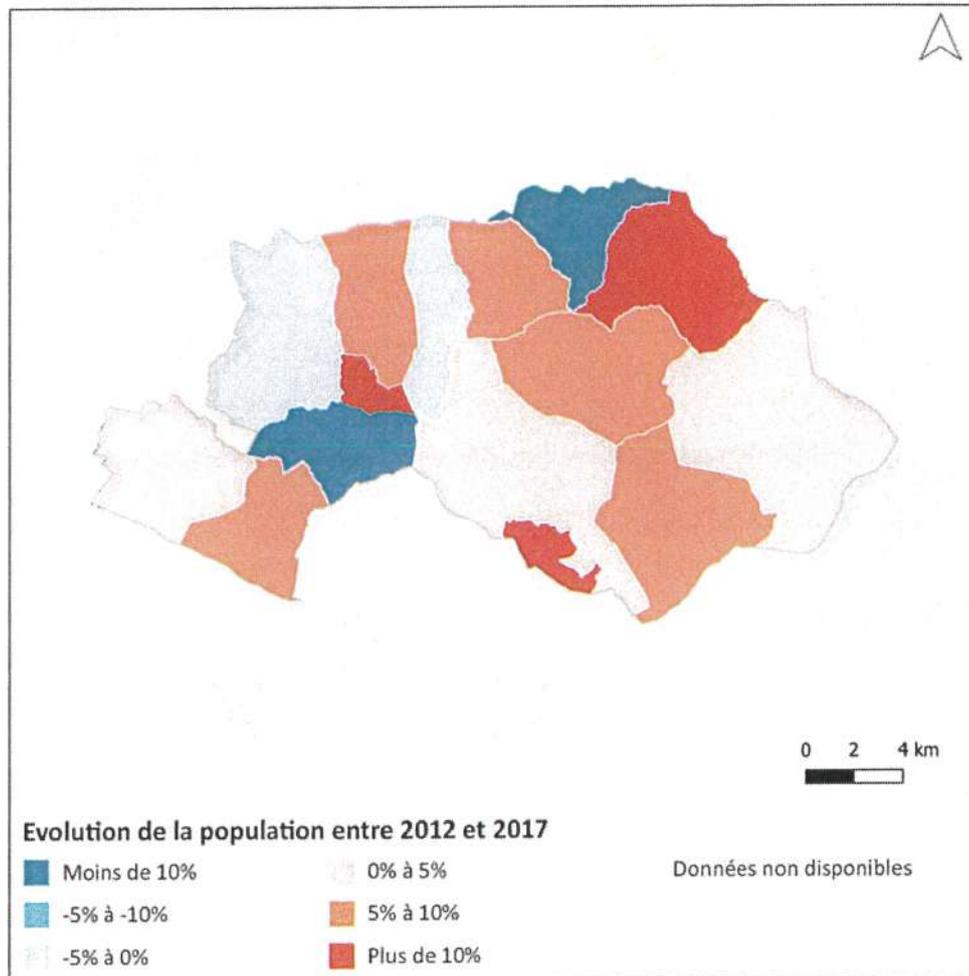
Demain y aura-t-il encore des viticulteurs et des agriculteurs sur le territoire ?

Les réponses à ces questions sont cruciales pour l'avenir du territoire

3.2.3. Démographique

COTELUB compte plus de 25 500 habitants sur un territoire de 365 km². La densité de population est d'environ 64 habitants/km². Sa population est en constante augmentation, multipliée par plus de deux entre 1968 et 2015. Les trois communes principales sont La Tour-d'Aigues, Cadenet, comptant plus de 4 000 habitants, et Villelaure avec près de 3 500 habitants.

De 2010 à 2020, la population du territoire est passée de 23 500 à 25 681 habitants, soit une évolution de +6% sur la période.



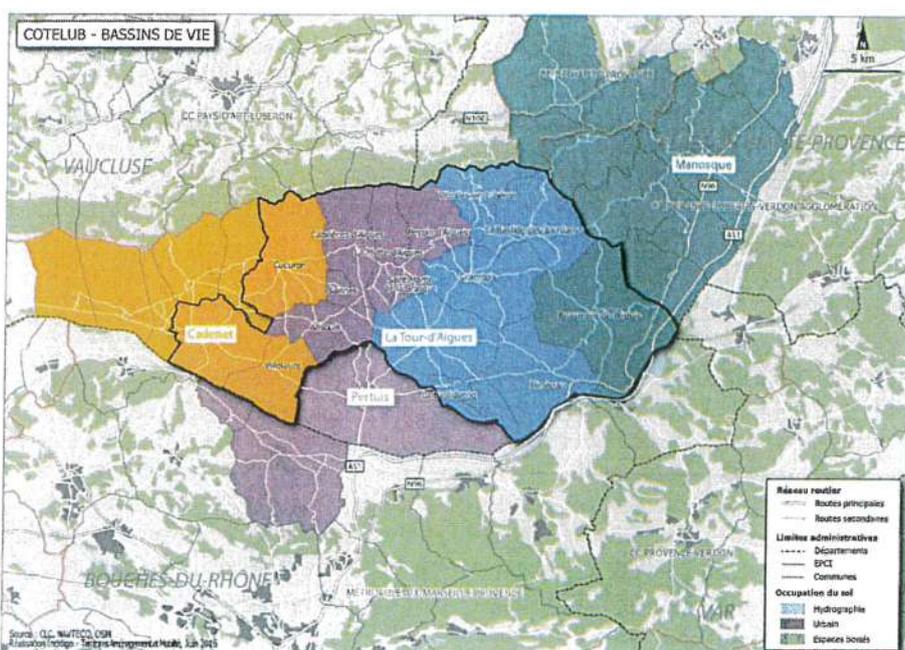
3.3. Présentation générale du territoire

3.3.1. Le territoire du contrat

Le Sud Luberon est un territoire contrasté. Il est tout à la fois rural et semi urbain.

Situé non loin de la métropole d'Aix Marseille, il attire de plus en plus de nouveaux habitants. Toutefois, sa croissance a tendance à se ralentir depuis le début des années 2000. Certaines communes se comportent en quelque sorte comme une troisième couronne de la deuxième agglomération de France. A contrario, il conserve dans de nombreux villages son caractère rural, agricole avec une forte dispersion de l'habitat. La population se caractérise par une proportion importante de cadres et de professions libérales aux revenus élevés ainsi que de retraités aux revenus plus élevés que dans le Vaucluse. En 2017, le revenu médian était de 21 910 € pour la CC Territoriale Sud Luberon, contre 19 400 € pour le Vaucluse

La géographie y joue aussi un rôle déterminant. Au sud, la Durance marque sa frontière et le massif du Luberon le ferme au nord. Du coup, ces éléments naturels ont des conséquences sur son développement.



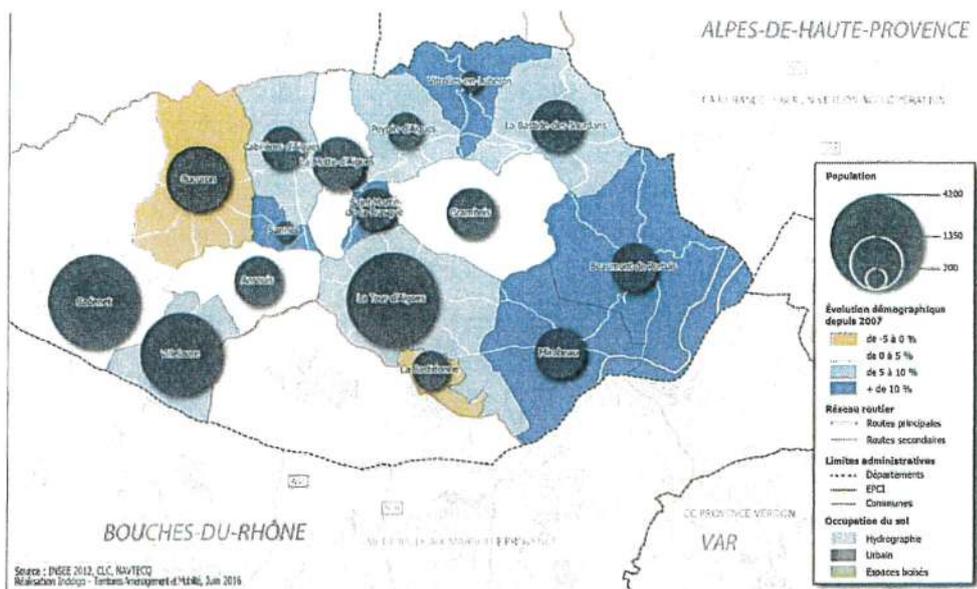
A cela s'ajoute un autre élément important, celui de posséder 4 bassins de vie¹. La partie ouest du territoire se tourne vers Cadenet/Villelaure.

Les communes du centre se répartissent entre La Tour d'Aigues et Pertuis. Enfin, la partie Ouest regarde vers Manosque et le département des Alpes de Haute Provence.

De plus, ce territoire est à la jonction de différentes cultures. Il existe des modes de vie et de faire différents entre les communes du Sud (plaine) et du nord (montagne), de l'est (bassin économique de Manosque Cadarache) et de l'ouest (Luberon plus touristique).

Au total, ce territoire regroupe 24 225 habitants répartis dans 16 communes. La plus peuplée compte 4203 habitants, La Tour d'Aigues. La moins peuplée compte 210 habitants, Vitrolles en Luberon.

¹ Au sens de INSEE



Le territoire administratif de cet ensemble contrasté est celui de la Communauté Territoriale du Sud Luberon (COTELUB).

Cet ensemble doit donc faire face tout à la fois à des problématiques d'une troisième couronne mais aussi à celles des territoires ruraux. C'est pourquoi, il est tout à la fois rural et péri urbain, il est tout à la fois ville et village.

Aujourd'hui ce territoire est à

une étape charnière de son développement. Il doit faire face à des enjeux sociétaux, économiques, financiers et culturels importants.

3.3.2. Évolutions de la population entre 2012 et Les enjeux du territoire

3.3.2.1. L'accès aux services et aux soins

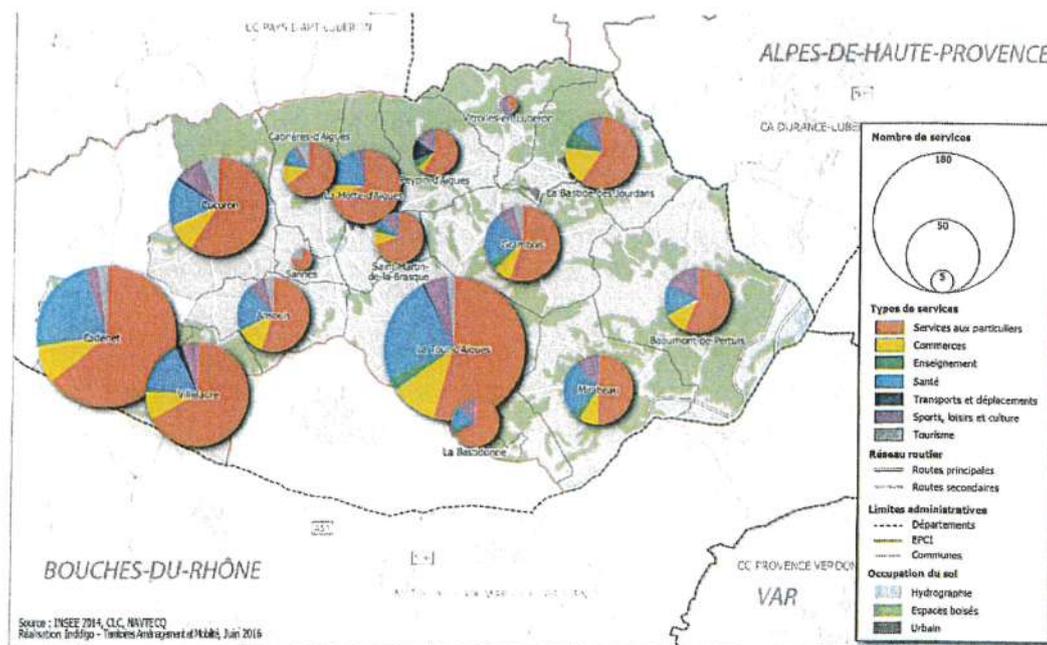
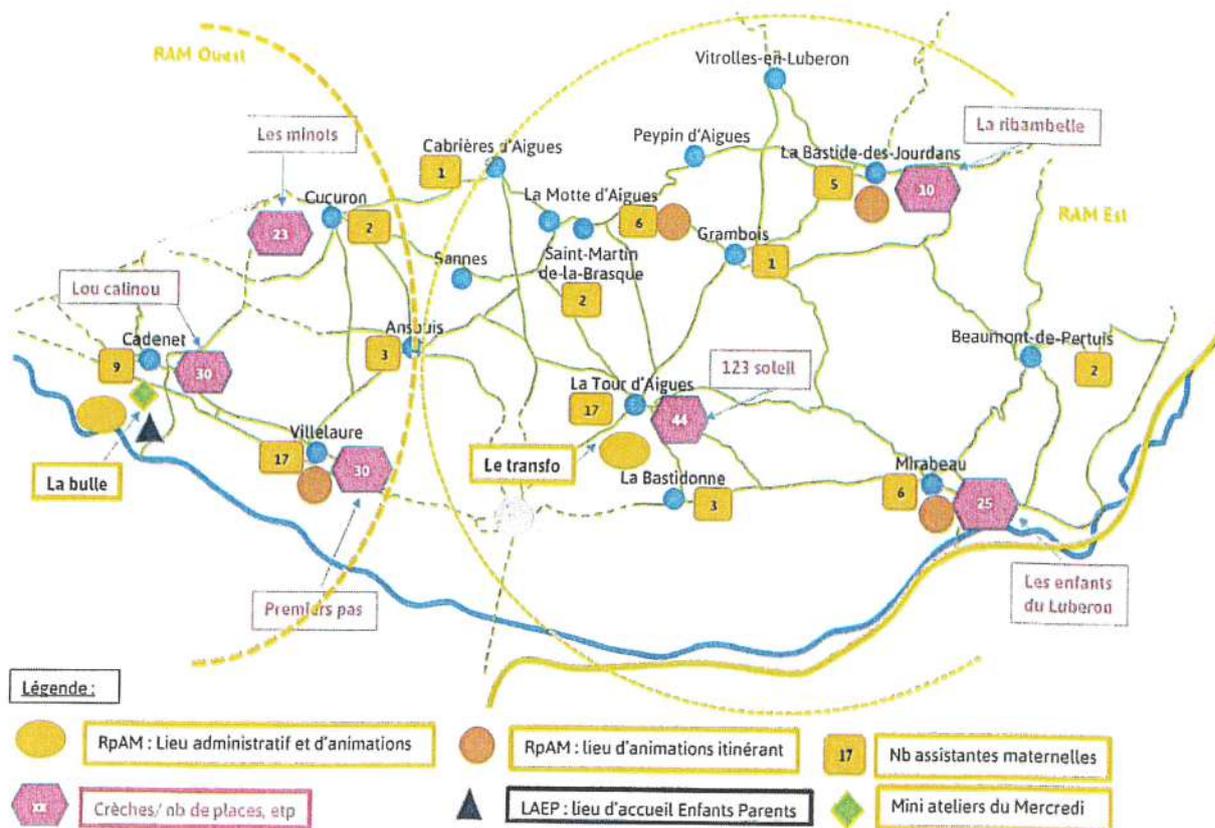
3.3.2.1.1. Un équilibre fragile

Un territoire ne vit que s'il est en capacité d'offrir à ses populations des services, des facilités, un accès aux soins mais aussi à la culture et au sport. Bien sûr il s'agit de service de proximité. Ce sont également des lieux de vie avec un rôle social important. Le vivre ensemble dans nos territoires ruraux ou de 3^{ème} couronne a besoin de ces lieux. Ce vivre ensemble est une part de notre identité Sud Luberon.

Les services existent sur notre territoire. Ils n'ont pas disparu. Mais c'est un équilibre fragile. La grande ville voisine, le tout voiture, les nouvelles technologies sont autant de facilités qui peuvent à tout moment le remettre en cause, mais qui pour autant ne s'adresse pas à tous, question d'âge, de moyens ou de compétence. Il ne s'agit pas, pour notre territoire de s'ériger en « village gaulois » qui tournerait le dos à la mondialisation. Au contraire, il s'agit de la vivre comme une chance, de s'y inscrire et de donner à notre territoire toute sa place dans ce système économique, social, culturel devenu mondial.

C'est fort de cette philosophie que les acteurs du territoire s'efforcent de maintenir des services, d'en créer de nouveaux. C'est avec une volonté partagée d'inventer une identité Sud Luberon que chacun se lance et s'investit. L'accès aux services et aux soins est un élément clé de l'attractivité du territoire, du dynamisme des centres bourgs ainsi que des solidarités entre les citoyens.

3.3.2.1.2. L'accès aux services de l'Education



En 2017, le territoire accueillait 4 790 enfants de moins de 14 ans,

Pour les accueillir, le Sud Luberon est bien doté avec une répartition plutôt équilibrée.

En effet, presque toutes les communes du territoire disposent d'au moins d'un groupe scolaire (école maternelle et élémentaire). Il n'y a que Sannes et Vitrolles en Luberon qui n'en possèdent pas. Peypin d'Aigues et Saint Martin de la Brasque sont, elles, en regroupement pédagogique. Néanmoins certains groupes scolaires ont une capacité insuffisante au regard de l'augmentation de la population, ont un mode de chauffage qui contribue à la dégradation du climat...

Le territoire est pourvu de trois collèges situés sur les communes de Cadenet et de La Tour d'Aigues (dont un privé affilié) qui accueillent autour de 1 700 élèves par an.

Il accueille également une Maison Familiale et Rurale ainsi qu'un centre de formation, le centre forestier à La Bastide des Jourdans.

Il n'y a pas de lycée sur le territoire : les adolescents poursuivent donc leurs études essentiellement à Pertuis. Concernant la petite enfance, le territoire dispose de 6 établissements pour 161 places et environ 75 assistantes maternelles.

Principalement localisés dans les communes les plus importantes, le Sud Luberon est relativement bien doté avec une répartition plutôt équilibrée.

Enfin, 4 communes disposent d'un Accueil de loisirs sans Hébergement (ALSPI). Répartis dans les communes de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, et Villelaure, le territoire est donc relativement bien couvert.

L'ensemble des infrastructures du territoire sont néanmoins concentrés sur la partie longeant la D 973

3.3.2.1.3. L'accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs

L'accès à des activités culturelles et sportives est essentiel pour maintenir un vivre ensemble dans notre territoire. Partager une même passion pour la culture ou pour un sport tisse des liens entre les individus, renforce le sentiment d'appartenance au territoire et surtout contribue à l'épanouissement individuel et donc collectif. Dans cet esprit, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour l'équiper et surtout désormais le faire vivre au quotidien. Les équipements de proximité sont relativement nombreux sur le territoire. Leur répartition est en revanche plus contrastée.

La plupart des communes possèdent ainsi une salle polyvalente mais aussi des terrains d'activités (tennis, sport en plein air), une bibliothèque ou un bibliobus...

Il y a quelques équipements et sites à rayonnement plus large dont le bassin d'attraction s'apparente au territoire comme :

- L'Etang de la bonde,
- Les 7 lacs à Beaumont de Pertuis,
- Le cinéma à Cucuron avec une itinérance sur les communes
- Les salles de spectacle de Cadenet et Cucuron
- Les salles sportives couvertes/gymnase à Cadenet et La Tour d' Aigues
- La Salle multisports et un plateau sportif à La Tour d'Aigues
- Des maisons de la jeunesse « le transfo » à La Tour d'Aigues et « Le Kiosk » à Cadenet

Néanmoins, le positionnement de ces équipements s'inscrit généralement dans une logique de densité, les équipements se plaçant dans les communes les plus peuplées afin de soutenir un pôle d'attractivité déjà constitué. Il pose cependant la question de l'accessibilité pour les populations des communes les plus éloignées (absence de véhicule ou de permis, pénibilité, coût, durée du trajet). De plus se pose également la question de la proximité entre les établissements scolaires et les équipements sportifs et culturels.

Mais ces équipements ne seraient rien s'il n'y avait pas un maillage associatif pour assurer une animation pérenne du territoire.

Juste pour illustrer cette vigueur associative, on compte six communes qui accueillent une école de musique dont deux petites communes comme Cabrières d'Aigues et Saint Martin de La Brasque.

Au total, le territoire de COTELUB compte plus de 500 associations. C'est une force et une chance exceptionnelle. C'est un vecteur de dynamisme incomparable.

3.3.2.1.4. L'accès aux soins

Si de nombreux territoires ruraux souffrent d'une désertification médicale, le Sud Luberon n'est pas mal doté actuellement. En revanche, l'un des enjeux majeurs des années à venir est de conserver et de pérenniser cette offre. De nombreux professionnels sont en effet en fin de carrière et peinent à se faire remplacer.

De plus, l'offre de soins n'est pas répartie uniformément.

Ainsi, sur le territoire intercommunal, la couverture des professionnels de la santé se répartit de la façon suivante

| | |
|----------------------------|--|
| Ansouis | 1 généraliste, 2 kinésithérapeutes |
| La Bastide des Jourdans | 1 généraliste, 3 infirmiers, 2 kinésithérapeutes |
| La Bastidonne | - |
| Beaumont de Pertuis | 1 généraliste, 6 infirmiers, 1 kinésithérapeute, |
| Cabrières d'Aigues | 1 infirmier, 1 ostéopathe |
| Cadenet | 5 généralistes dont 1 ostéopathe, 1 pharmacie, 1 laboratoire, 1 gynécologue, 1 pneumologue, 10 infirmiers, 7 kinésithérapeutes, 4 ostéopathes, 1 dentiste, 2 sages-femmes, 5 autres professionnels de santé. |
| Cucuron | 1 généraliste, 7 infirmiers, 4 kinésithérapeutes, 4 ostéopathes, 1 pharmacie, 1 dentiste. |
| Grambois | 2 généralistes, 6 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 autre professionnel de santé, |
| Mirabeau | 2 généralistes, 2 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 3 dentistes, 1 pharmacie, 1 autre professionnel de santé |
| La Motte d'Aigues | 1 généraliste, 7 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 ostéopathe |
| Peypin d'Aigues | 1 kinésithérapeute, 1 ostéopathe, 1 autre professionnel de santé |
| Sannes | - |
| Saint Martin de la Brasque | 2 autres professionnels de santé, |
| La Tour d'Aigues | 5 généralistes dont 1 acupuncteur, 8 infirmiers, 14 kinésithérapeutes, 2 laboratoires, 4 ostéopathes, 2 pharmacies, 6 dentistes, 1 sage-femme, 6 autres professionnels de santé. |
| Villelaure | 2 généralistes, 6 infirmiers, 4 kinésithérapeutes, 1 pharmacie, 1 dentiste, 1 ostéopathe, 3 autres professionnels de santé. |
| Vitrolles en Luberon | - |

Les hôpitaux les plus proches sont ceux de Pertuis, puis Aix et Manosque

Par ailleurs, le territoire est pourvu de 5 maisons de retraite situées dans les communes de La Tour d'Aigues, Villelaure, Cadenet et Cucuron.

Il accueille également l'Institut Médico Educatif de La Bourguette, situé sur la commune de La Tour d'Aigues et son prolongement, l'Etablissement de Service d'Aide par le Travail, l'ESAT le Grand Réal à la Bastidonne.

3.3.2.2. Dynamiques économiques et sociales :

3.3.2.2.1. Revitalisation des bourgs centres

Notre territoire s'articule autour de quatre bassins de vie. Parmi eux, trois se déploient autour des communes du Sud Luberon. Très clairement, La Tour d'Aigues et Cadenet sont des bourgs centres, Mirabeau est en passe de le devenir. Villelaure assure également un rôle de centralité notamment économique avec la présence de la Quincaillerie Aixoise. En effet, les deux premières accueillent plus de 10 % de la population totale du territoire.

Maillon indispensable entre l'urbain et le rural, Elles structurent le territoire. Elles offrent des services publics, des services de soins mais aussi bien sûr des activités économiques, artisanales et des commerces de proximités.

Bien sûr un bourg centre dynamique, c'est également un espace public de qualité. Dans ce cadre la mise en valeur du patrimoine est essentielle. En effet, pour qu'un bourg centre trouve toute sa place, il doit être attractif, donner envie aux habitants mais aussi à ceux des alentours. Il doit aussi être sécurisé et permettre à tous les usagers, piétons, cyclistes, voitures de trouver leur place.

Il doit également offrir des logements de qualité et pour tous. Sa fonction centrale l'oblige à un équilibre de son habitat. Les classes les plus aisées comme les plus modestes doivent pouvoir se loger. L'habitat est donc un élément essentiel dans la vitalité d'un bourg centre. Toutefois, nous traiterons cette question de l'habitat dans le volet cohésion sociale. En effet le logement est aussi un élément clé de la cohésion sociale sur un territoire.

Redynamiser un centre bourg, c'est donc agir sur l'ensemble de ces leviers.

Un commerce de proximité fragilisé

Ces derniers sont essentiels pour animer une commune. Ils créent de la « vie ». A ce titre, ils favorisent le lien social et sont autant de lieux de vivre ensemble.

Malheureusement, les commerces de proximité connaissent de plus en plus de difficultés. Beaucoup de locaux commerciaux sont vides et les durées de vie des établissements sont de plus en plus courtes. Cet essoufflement est fort et extrêmement préoccupant. Les raisons sont à la fois globales et locales.

Nous le savons bien, le contexte économique est difficile. Beaucoup de ménages peinent à boucler les fins de mois. Dès lors, d'une façon globale, la consommation s'en trouve ralentie et malheureusement notre territoire ne fait pas exception. A cet élément de conjoncture économique s'ajoute une évolution des modes de consommation. En effet l'achat par internet ne cesse d'augmenter et là aussi mécaniquement il prend des parts de marché sur un commerce plus local. A cela s'ajoute les grandes surfaces (et leurs formes modernes que sont les drives) attirent toujours et encore.

Dans notre territoire, les commerces de proximité subissent la proximité des grandes surfaces du bassin de Pertuis mais également de l'agglomération d'Aix-Marseille, qui est, par ailleurs, la première zone d'évasion commerciale extra-départementale du bassin de Pertuis. Le territoire de Manosque attire également une partie des habitants du Sud Luberon pour les achats loisirs.

Les grandes surfaces (hypermarchés, supermarchés, grandes surfaces spécialisées) s'accaparent la plus grande part du chiffre d'affaire ; ce qui crée un déséquilibre au détriment du commerce de proximité et augmente la circulation routière.

Si le commerce de proximité souffre, le commerce non sédentaire (marchés, foires, expositions, etc...) reste lui assez dynamique (comme par exemple le marché paysan qui génère un afflux de 2000 personnes tous les dimanches l'été). Cela s'explique tout à la fois par une clientèle touristique ainsi que par une clientèle plus aisée.

Maintenir le commerce de proximité est un enjeu majeur pour le Sud Luberon. Comment redonner toute sa place aux commerces de proximité ? Car c'est essentiel pour l'emploi et pour la vitalité de nos bourgs centres.

Avant de dégager des pistes d'actions, de présenter des projets, voici un rapide état des lieux du territoire. Le nombre de commerces de proximité sur les trois bourgs centres (Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues) se répartissent de la sorte au dernier recensement :

- Alimentation générale, supérette : 16
- Boulangerie- pâtisserie : 9 Boucherie - charcuterie : 5
- Magasin de vêtements : 3
- Librairie papeterie : 1
- Droguerie quincaillerie : 2
- Salon de coiffure : 24
- Bureau de tabac : 2

Il existe donc un tissu de commerces de proximité diversifié. En revanche, la grande majorité d'entre eux souffrent. Il est donc essentiel pour le territoire de les accompagner, de les soutenir. Bien sûr, les collectivités ne peuvent être que des facilitateurs et ne peuvent pas se substituer aux acteurs. La mobilisation de tous les partenaires est donc une absolue nécessité. C'est dans un esprit de dialogue et de concertation que les projets devront être menés et conduits.

Un espace public de qualité

La qualité de vie dans une commune tient à de nombreux facteurs parmi lesquels on trouve celui de la mise en valeur du patrimoine urbain. Celui-ci fait partie de l'ADN de la commune. Il contribue à sa vitalité. La place ou la rue centrale, les ruelles du village, les remparts ou encore les abords du château sont des exemples d'espaces inscrits dans l'inconscient collectif en tant qu'espaces identitaires.

Pour redynamiser nos bourgs centres, il est essentiel de rendre ces espaces collectifs toujours plus accueillants. Ils doivent donner envie ; envie d'y venir, de s'y arrêter, de consommer, de partager.

Or aujourd'hui, le vieillissement des centres villes et l'absence de traitement spécifique fragilisent l'attractivité.

Rénover, réhabiliter l'espace public du bourg centre, c'est bien souvent travailler sur le patrimoine qu'il soit civil ou religieux. C'est travailler sur la place, l'église, la fontaine, les emmanchements, etc...

Embellir le Cœur de ville, retrouver le « passé » c'est aussi susciter chez les habitants un sentiment de fierté et donc d'appartenance à une communauté de destin.

De plus, la constitution d'un réseau de centre bourg cohérent en termes de qualité permettrait une juste valorisation des lieux de vie principaux et un complément harmonieux à l'unité paysagère très forte du Luberon.

3.3.2.2. Attractivité du territoire

Des atouts et des savoirs faire de qualité

Nous entendons l'attractivité du territoire d'un point de vue économique. Naturellement, elle s'entend également d'un point de vue de la qualité de vie, des services offerts, de l'environnement et dans une moindre mesure les mobilités proposées. Tous ces autres aspects ont été traités ou seront traités dans les autres points, notamment l'Accès aux services et aux soins, la Revitalisation des bourgs centres, la Transition écologique ainsi que les Mobilités.

L'attractivité d'un territoire se mesure par sa capacité à attirer des activités économiques. C'est une condition indispensable pour permettre au Sud Luberon de ne pas être un simple village dortoir d'une part et de ne pas se « désertifier » d'autre part. C'est aussi un élément clé de notre avenir. En effet, nous devons permettre aux « enfants » du territoire de pouvoir continuer d'y vivre et d'y travailler. Aujourd'hui, malheureusement, beaucoup d'entre eux sont obligés de partir loin pour trouver un emploi ou d'habiter ailleurs car le logement est devenu trop cher.

Le Sud Luberon dispose de réels atouts pour tirer son épingle du jeu et attirer des activités économiques et donc créer des emplois.

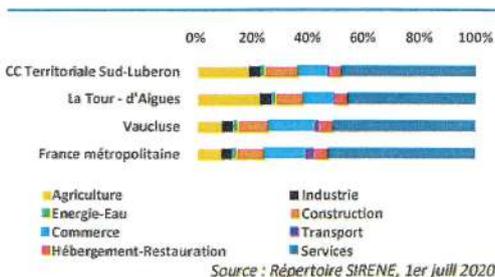
Tout d'abord, elle dispose d'un tissu d'artisans dense, de qualité, et bien réparti sur le territoire. C'est également une agriculture de qualité, issue d'une longue tradition et indissociable de l'identité du Sud Luberon. Ce sont également deux filières en plein essor : la filière touristique et celle du bois.

Ces secteurs constituent les priorités économiques du territoire. En accompagnant, en facilitant, l'objectif est de favoriser le développement économique et permettre ainsi de créer des emplois, de « fixer » les habitants et de limiter le tout voirure.

Enfin, aujourd'hui un élément indispensable de l'attractivité repose sur les réseaux numériques et l'accès au très haut débit. Qu'il s'agisse d'un artisan, d'une entreprise, d'un agriculteur ou d'un professionnel du tourisme, il a besoin d'être connecté. La communauté de communes a donc fait de l'aménagement numérique un vecteur d'attractivité et de dynamise pour le territoire.

Un tissu d'entreprises et d'artisans dense et de qualité

La typologie des établissements



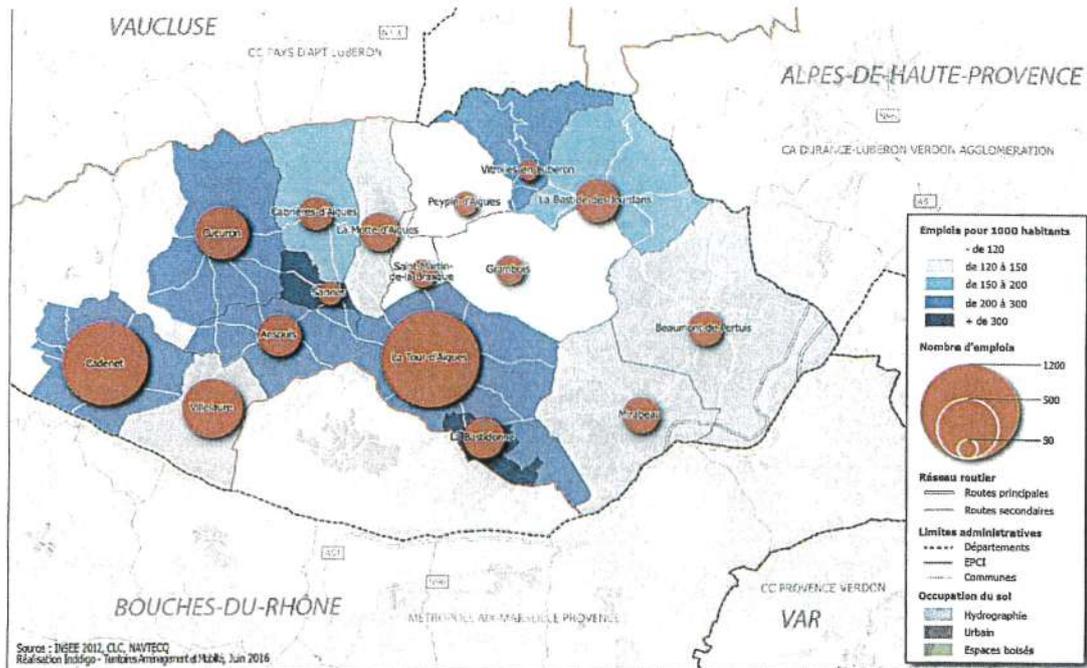
Au 1er juillet 2020, la part des entreprises de l'EPCI du secteur des services était de 48%.

On recense, en 2020, 4 404 entreprises sur le territoire dont 284 dont les activités relèvent de la filière artisanale (données issues des chambres consulaires).

Plus précisément :

- ◆ 37 % concentrent leurs activités dans le domaine des travaux de finitions dans le BTP
- ◆ 21% des entreprises de la filière évoluent dans le secteur de la maçonnerie générale
- ◆ 10 % des entreprises artisanales évoluent dans le domaine de la coiffure et du soin de beauté.
- ◆ 8 % des entreprises sont spécialisées dans la boulangerie/pâtisserie.
- ◆ 7 % relèvent du commerce de détail spécialisé (viandes et fleurs).

- ♦ Majoritairement, il s'agit de petites structures qui emploient très peu de salariés. 23 % d'entre n'en ont aucun, 55 % en ont entre 1 et 2.



Au total sur le territoire, le nombre d'actif est estimé à 11 657. Les plus gros employeurs du secteur privé du territoire sont les entreprises Technica industries, Florajet, Amourdedieu et Securis. Les plus gros employeurs du secteur public sont les établissements scolaires (Collèges, Ecoles, Centre forestier), les mairies de Villelaure, Cadenet et La Tour d'aigues et COTELUB.

COTELUB entend agir comme un facilitateur. L'objectif est d'offrir des services ou des outils pour faciliter le travail des artisans et des entreprises. Il s'agit de leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Identité paysagère et valorisation patrimoniale

La viticulture et l'agriculture sont des secteurs clés du territoire. Ils façonnent les paysages et sont indissociables de l'identité Sud Luberon.

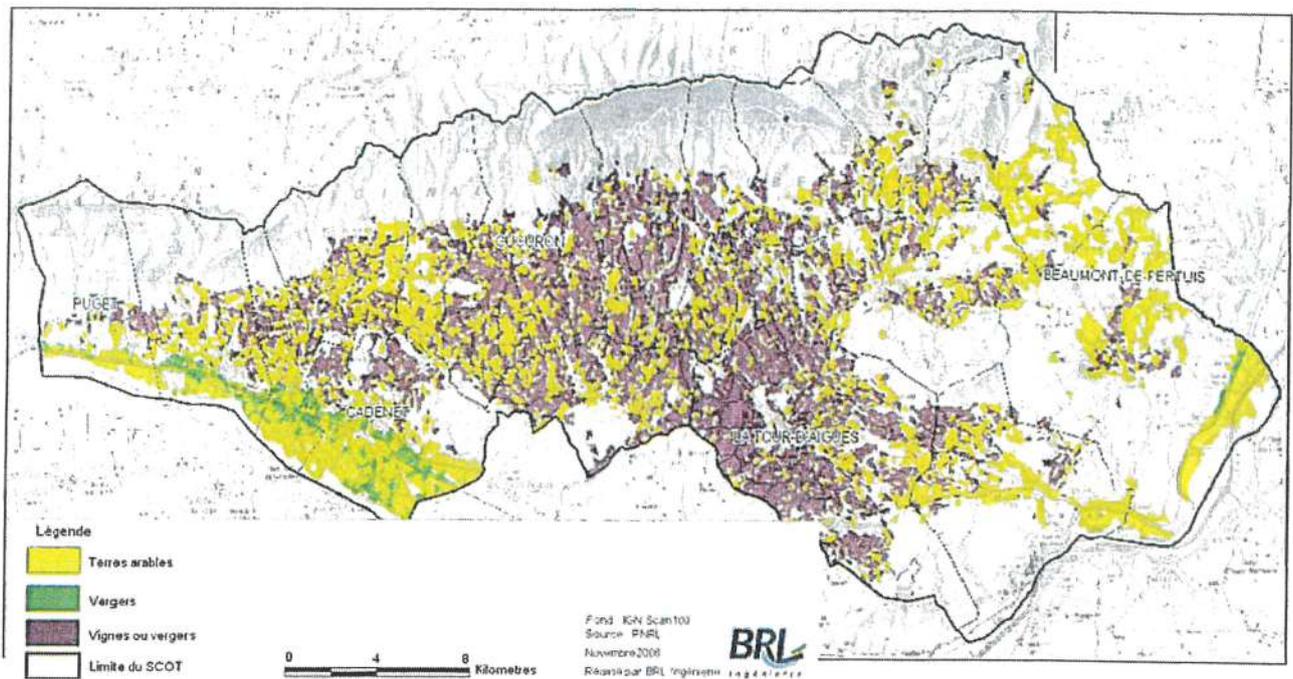
C'est également un facteur essentiel d'équilibre de notre territoire. En cultivant, en aménageant, les agriculteurs créent de l'emploi et des activités économiques dans toutes les communes, y compris les plus éloignées des bourgs centres. C'est un secteur clé car souvent ce sont les seules activités dans certaines communes.

Les communes les plus agricoles sont : Saint-Martin-de-La-Brasque, Ansouis, Sannes et La Tour d'Aigues, avec plus de 50 % du territoire communal dédié à l'agriculture.

Ce secteur a réussi à se maintenir malgré l'exode rural et les différentes mutations subies ces dernières années. Le territoire est cependant caractérisé par une importante déprise agricole sur certains secteurs notamment dans la vallée de la Durance. Dans le Pays d'Aigues, l'activité agricole se maintient malgré la présence de friches de plus en plus nombreuses.

L'agriculture de la vallée de la Durance est diversifiée. De Lauris à Mirabeau, l'activité dominante est la viticulture, puis les céréales et l'élevage.

Globalement, la production autour de la viticulture se renforce au détriment des autres cultures et notamment des vergers. Tout le territoire du SCOT est une zone d'AOC Côtes du Luberon (label AOC depuis 1988).



Les grandes zones agricoles

- Les massifs et contreforts où domine l'élevage caprin et ovin. La renommée des fromages de chèvre fermiers et de la viande d'agneau est le résultat d'une tradition d'élevage associée à la culture de la lavande et à la production de miel. L'exploitation de la truffe y est également pratiquée.
- Les coteaux où se développe la vigne d'appellation contrôlée Côtes du Luberon.
- La plaine de la Durance héritière d'un système d'irrigation où prospèrent vergers et cultures de primeurs. La pratique de cultures en tunnel, conjuguée à la richesse des sols sont à l'origine du développement du maraîchage en plaine.
- Le pastoralisme s'est considérablement réduit mais une politique de soutien est mise en place depuis ces dix dernières années.

C'est donc un secteur clé du territoire mais il est fragile. Plus que jamais, il a besoin de la mobilisation de tous les acteurs. Dans ce domaine aussi, la communauté de communes entend être un facilitateur pour permettre aux agriculteurs et aux viticulteurs de pouvoir travailler et exploiter dans les meilleures conditions possibles.

Le développement de la filière bois

Le Sud Luberon est un « pays » de contraste y compris géographiquement. Au Sud, territoire de plaine autour de la Durance, au nord, c'est un territoire de Piémont avec le massif du Luberon.

Le boisement « complète » le territoire. Si les activités se concentrent dans la partie plaine, la forêt est très présente dans la partie dite montagne. La surface forestière totale est de 16 310 ha. Le Sud Luberon est particulièrement boisé.

Le chêne vert, le chêne pubescent et le pin d'Alep constituent l'essentiel des boisements sous forme de bois de ferme ou garrigues ligneuses principalement situés sur les reliefs.

Avec la déprise agricole, l'abandon des terres cultivables et la diminution de l'élevage extensif, les superficies boisées ne cessent de s'accroître. Etant donné leur caractère pionnier, les pins sont notamment très répandus, généralement sous forme de futaie, sur les anciennes terres agricoles (notamment les zones abandonnées de cultures en terrasses près des villages) ; ils colonisent aussi très rapidement les zones incendiées. Le territoire ne possède pas de forêt domaniale.

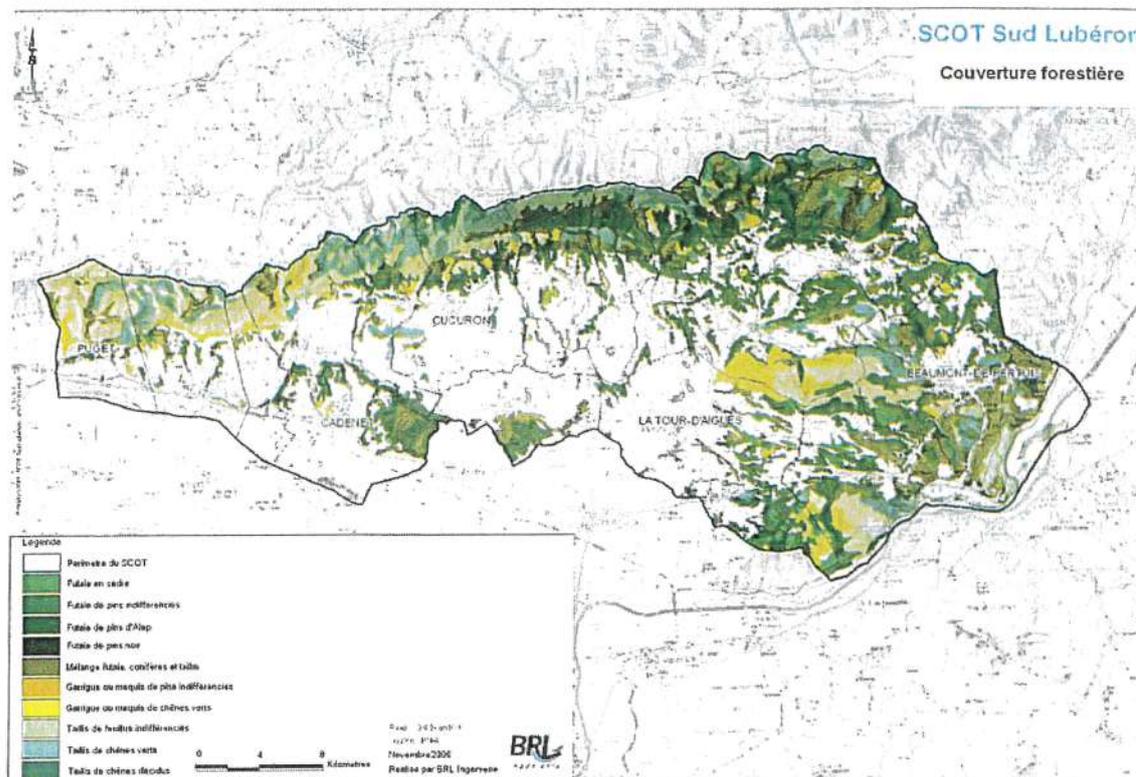
La forêt du Sud Luberon se caractérise par des propriétaires privés nombreux. Malheureusement et ce malgré des obligations légales, ils sont insuffisamment sensibilisés à la gestion foncière. De ce fait, il existe globalement un déficit de gestion de ces forêts privées. Certains propriétaires entretiennent leur forêt mais de vastes zones sont délaissées et représentent une menace vis-à-vis de l'incendie.

Au sein du territoire, la répartition entre forêt communale et privée est contrastée. La commune de Cabrières d'Aigues est la seule à avoir plus de forêt communale que privée. La tendance est inversée pour les communes de La Tour d'Aigues, La Bastidonne, Mirabeau, Beaumont de Pertuis, La Bastide des Jourdans, Vitrolles en Luberon,

Grambois, Peypin d'Aigues, Ansouis et Villelaure. Les forêts des communes de Saint Martin de La Brasque, de Sannes et de La Motte d'Aigues sont intégralement privées.

Du fait d'être un territoire avec de fortes ressources sylvicoles, tout un écosystème s'est développé. Outre les partenaires publics, de nombreuses entreprises privées vivent de l'exploitation forestière. Elles sont près d'une vingtaine.

A cela s'ajoute la présence dans la commune de la Bastide des Jourdans d'un centre forestier de la Région PACA qui forme aux métiers de la forêt et de son exploitation.



Renforcer l'activité touristique

Le Luberon est une marque connue dans toute la France et bien au-delà. C'est un atout formidable sur lequel s'appuyer pour mettre en place un ambitieux projet de développement touristique.

Le Sud Luberon est une porte d'entrée du Parc du Luberon. Son patrimoine construit et naturel est une chance.

Chaque cœur de village du territoire regorge de merveilles. Chacun d'entre eux s'est développé de façon harmonieuse et offre donc une superbe cohérence architecturale. Ce patrimoine construit est indissociable de l'identité Sud Luberon. Il existe donc une véritable route des villages, formidable atout touristique.

En matière de patrimoine, c'est également les châteaux d'Ansouis et de La Tour d'Aigues par exemple. Ils s'inscrivent dans un ensemble cohérent avec ceux des territoires voisins de Lauris et Lourmarin.

Le Sud Luberon c'est aussi un ensemble de monuments religieux exceptionnels tels que l'Eglise Saint Etienne de Vitrolles en Luberon, Saint Marc de Villelaure, Saint Jérôme de Peypin d'Aigues, l'Eglise Notre Dame de Romegas à La Tour d'Aigues, le temple de La Motte d'Aigues ou encore la chapelle de Beaumont de Pertuis.

Le patrimoine naturel est aussi majestueux. Les paysages avec les vignes, le massif du Luberon, les villages offrent des panoramas superbes et des points de vue incomparables. On peut citer, sans être exhaustif, la vue depuis le pont de Mirabeau mais aussi celle depuis les villages perchés de Grambois, Vitrolles en Luberon ou encore Ansouis.

C'est aussi un massif forestier incomparable qui offre un grand nombre de possibilités de randonnée à pied, à vélo, à cheval ou en âne. Les sentiers sont déjà bien balisés et de nombreux guides présentent les itinéraires.

De plus, le Sud Luberon dispose de trois sites d'eau, celui de La Bonde et des 7 lacs ainsi que celui, plus vaste, autour de la Durance. C'est un atout exceptionnel car il n'existe pour ainsi dire aucun autre site d'eau dans le Luberon. Des joyaux qui offrent des possibilités d'activités et de loisirs exceptionnels.

Mais le Sud Luberon, c'est aussi un art de vivre indissociable de ses vins. Il existe de nombreux domaines sur le territoire. Ils sont autant d'invitation à la dégustation et à la découverte de savoirs faire remarquables.

Enfin, le Sud Luberon offre aussi des possibilités de rayonnement exceptionnel avec le reste du Luberon, Le Ventoux pas loin, Aix en Provence voisine ou encore Manosque et un peu plus loin le Verdon.

En termes statistique, le tourisme dans le Luberon, c'est :

- 1,6 millions de séjours touristiques sur une année.
- 73 % des nuitées se font l'été (juillet/août)
- La durée moyenne d'un séjour est de 7.1 jours (dont 9 jours en été) et 80 % des touristes utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de séjour. En revanche, les déplacements pendant le séjour se font en voiture, à pieds et en vélo.
- Plus de 60 % des touristes séjournent chez des amis ou chez des parents, voire en résidence secondaire.
- 80 % de la clientèle est française.
- La clientèle étrangère, représentant 20 %, est majoritairement belge. Les allemands et les anglais sont en deuxième position.
- L'âge moyen des touristes est de 44 ans séjournant en famille (en moyenne 2 enfants entre 5 et 12 ans)
- Les pratiques touristiques durant les séjours : le repos/la détente, les découvertes culturelles (villages, châteaux), la baignade (piscine, à l'étang de la Bonde), la randonnée (pédestre et vélo).
- Le territoire possède une capacité de plus de 2 400 lits déclarés répartis sur 1 hôtel, 2 gîtes d'étape, 7 campings, 32 chambres d'hôtes et 108 meublés et des locations saisonnières.
- Le nombre de nuitées s'élève à plus de 70 000 par an (hors hébergement non marchand), avec des pics lors des vacances scolaires et des ponts de mai.
- Ces chiffres illustrent le bon dynamisme de ce secteur mais il peut encore être développé ; une mise en cohérence et une structuration de l'offre permettront de le renforcer. Pour cela, l'ambition de COTELUB, affirmée dans son schéma de développement touristique durable, est de développer « un tourisme de nature et de découverte privilégiant les mobilités douces et les rencontres ».

3.3.2.2.3. Encourager les mobilités, un défi majeur

Aujourd'hui le Sud Luberon est mal connecté avec les réseaux de transports en communs. C'est un triple handicap. Tout d'abord, certains habitants se retrouvent isolés, sans possibilité de se déplacer facilement. De plus, cela touche davantage les personnes les plus jeunes, les plus fragiles, les plus âgés et les plus pauvres. Au-delà du handicap, c'est également très injuste.

C'est également un handicap pour l'attractivité du village. Cela limite le tourisme, et restreint le développement économique. Cela renvoie de plus une image d'isolement de coupure dans un monde de plus en plus interconnecté.

Enfin, c'est, par effet ricochet, le règne du tout voiture. Celui-ci a un coût économique et environnemental. C'est également générateur de nuisances sonores et sources de congestion de trafic à certaines heures et pose de nombreuses difficultés de stationnement dans le village. Ainsi trouver une place de parking un jour de marché ou le samedi matin est encore difficile. De la même façon aux heures de dépose des enfants ou de retour du travail, il n'est pas rare de voir des embouteillages dans différentes communes du territoire.

Il faut donc engager la limitation du recours à la voiture.

Pour cela, COTELUB a établi un schéma de mobilité rural. Fort de celui-ci, elle a décidé d'engager l'immense chantier d'une meilleure mobilité intra et extra territoriale.

Elle souhaite tendre vers une mobilité multimodale qui passe par des actions en matière de modes doux, de transports collectifs, de voitures partagées, mais également des actions plus transversales de communication, d'animation et d'accompagnement, qui sont les facteurs de réussite du schéma.

La création d'un maillage de pôles d'échanges multimodaux / aires de covoiturage ainsi que le développement de l'éco mobilité touristique sont également des axes forts de ce schéma.

Avant de présenter plus en détail ces axes de travail, voici un rapide état des lieux des mobilités.

Rapide Etat des lieux des mobilités

Presque la moitié des ménages (48 0/0) disposent de deux voitures ou plus, ce qui conduit à un réflexe voiture. C'est une incitation à développer l'auto partage et le covoiturage.

Pour rappel, le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'auto-stop) d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

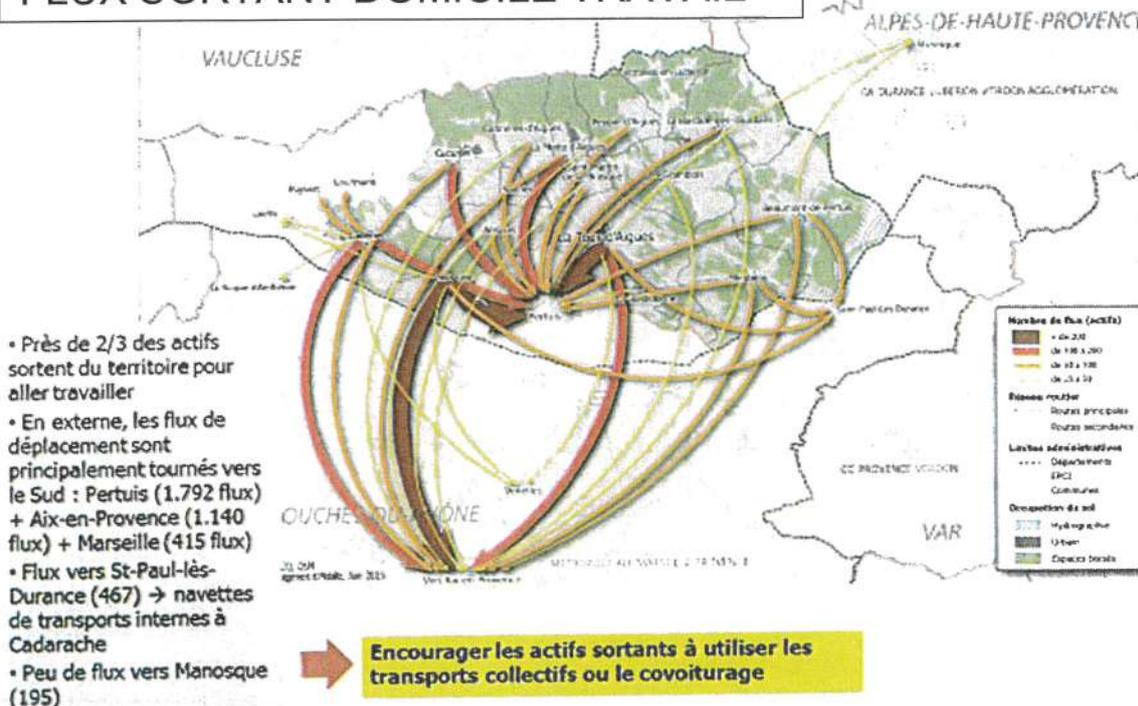
D'autre part, 8 % des ménages ne disposent pas de voitures auxquels il faut rajouter les jeunes, les personnes âgées. C'est un encouragement fort à développer les transports en communs.

Les besoins sont inégaux suivant les classes d'âge. Pour les moins de 15 ans et les plus de 60 ans, les besoins sont souvent intra communaux. L'une des réponses sera donc de favoriser les déplacements doux ou à pied.

Concernant les déplacements domicile / travail, près des deux tiers des actifs sortent du territoire pour travailler. Les flux sont très majoritairement tournés vers le Sud et tout particulièrement Pertuis et Aix en Provence.

A contrario, 30 % des actifs ne sortent donc pas du territoire. Le plus grand pôle d'attraction du territoire est La Tour d'Aigues avec 300 flux quotidiens.

FLUX SORTANT DOMICILE TRAVAIL



Enfin à ce rapide tour d'horizon, il convient d'ajouter qu'en moyenne, hors travail et études, 98 000 déplacements par jour sont effectués par les habitants du territoire. 75 % d'entre eux sont intra territoriales.

Développer et encourager le covoiturage et l'auto partage

Aujourd'hui le covoiturage est un peu développé sur le territoire.

L'autostop participatif, mélange entre le stop traditionnel et le covoiturage, lancé en 2011 par une association, a plutôt bien fonctionné mais faute de structure porteuse et d'animation, l'essai s'est essoufflé.

La priorité d'action concerne naturellement les axes vers Pertuis qui concentrent la majorité des déplacements domicile/travail avec près de 1800 actifs.

Les aires de covoiturage sont aujourd'hui trop peu nombreuses. Celle située, hors de COTELUB, au niveau de l'entrée de l'autoroute de Pertuis est saturée. De la même façon le parking de la gare de Pertuis est quasiment toujours complet.

Dans le même temps, comme partout ailleurs, les solutions d'auto partage et de covoiturage grâce aux outils numériques se développent.

La communauté de communes entend saisir cette opportunité pour accélérer le développement de cette pratique et enclencher définitivement la dynamique du co voiturage sur le territoire.

C'est un ensemble de partenaires qui sera mobilisé. Outre COTELUB, les communes, la Métropole d'Aix Marseille, les conseils départementaux des Bouches du Rhône et du Vaucluse, le Conseil Régional, la Durance Luberon Verdon Agglomération et le Conseil Départemental des Hautes Provence ont décidé de travailler plus étroitement autour de cet objectif.

Dans le territoire, les modes doux concernent essentiellement trois types de déplacement :

- Ceux des piétons dans les cœurs de villages avec pour objectif la santé, la dynamisation des commerces de proximité, l'amélioration du cadre de vie, réduire l'impact du véhicule et du stationnement
- Ceux des vélos tourisme et loisirs sur les voies vertes et les pistes cyclables. En partenariat avec l'association Vélo loisir, il s'agit de sensibiliser au « partage de la route » pour veiller à une meilleure cohabitation entre vélo, voiture et piétons.
- Ceux des vélos comme mode de transport. Il s'agit essentiellement des pistes cyclables pour les axes structurants avec comme objectif prioritaire celui de partager la route ainsi que des espaces de stationnement vélo...
- Les études montrent que le vélo peut utilement remplacer les autres moyens de transport avec pour seuil de tolérance des distances inférieures ou égales à 3 kms pour un collégien et 5 à 7 kms pour un actif ressort de ces chiffres que le développement des modes doux pour effectuer des trajets domicile/travail et études/travail est tout à fait envisageable.

De plus, aujourd'hui, deux routes départementales RD 973 (Cadenet — Pertuis) et RD 956 (La Tour d'Aigues - Pertuis) connaissent de forts trafics avec des difficultés de cohabitation entre les différents usagers. Outre donc des axes embouteillés à certaines heures, ils sont aussi très mal partagés. Il y a donc urgence à trouver des solutions alternatives. Elles passent naturellement par le développement du covoiturage mais aussi par le développement des modes doux ainsi que la construction d'infrastructures pour celui-ci. Enfin il s'agit de développer des transports en commun.

Le diagnostic transports du territoire a permis d'établir les forces et faiblesses du réseau des transports collectifs.

Tout d'abord, le niveau d'offre est intéressant entre La Tour d'Aigues et Pertuis ainsi qu'entre Cadenet et Pertuis. C'est une base solide de travail dans la mesure où ces lignes desservent les bourgs centres du territoire. Ils sont d'ailleurs un élément essentiel de leur revitalisation

En revanche, le reste du territoire est beaucoup moins bien desservi, voire pas du tout. L'offre a été jugée par les utilisateurs complexe et non compétitive pour le Nord-Est et Nord-Ouest du Territoire.

D'autre part, l'offre de Transport à la demande est jugée peu adaptée aux besoins.

Enfin, et c'est un élément plus étonnant, des centres villages ne sont pas toujours desservis. Du coup, l'efficacité du transport en commun est amoindrie du fait de l'éloignement entre les arrêts et les lieux de vie.

Il existe aussi un manque d'informations sur les horaires et sur les lieux d'arrêt.

Fort de ce constat, la communauté de communes, a décidé de devenir autorité organisatrice de la Mobilité (AOM).

En effet, comme nous avons pu le souligner, les mobilités sont au cœur des projets de développement et de vie au sein du territoire.

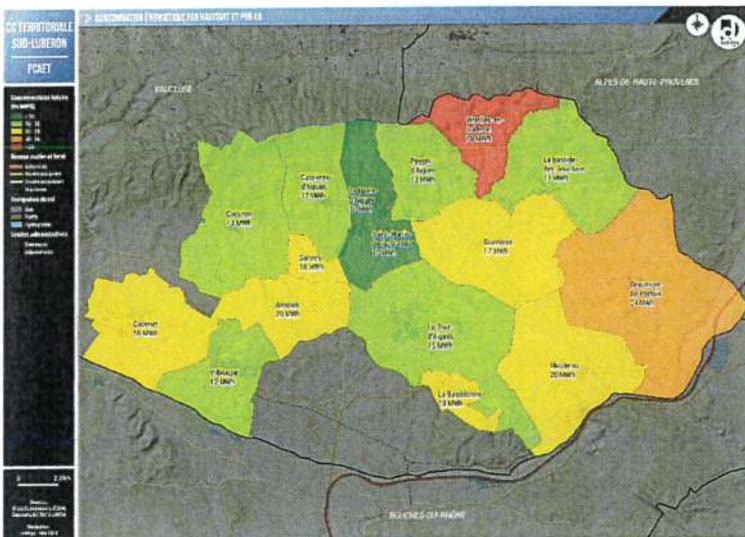
Elles sont naturellement essentielles pour l'accès aux services publics et de soins car ils permettent aux habitants d'y accéder plus facilement. Pour les mêmes raisons, ils sont indispensables pour revitaliser les bourgs centres.

Elles sont également un élément clé de l'attractivité. En effet, qu'ils s'agissent de l'artisanat, du développement des entreprises, du tourisme, chacun de ces secteurs a besoin de déplacements facilités et fluides.

- Encourager les habitants à utiliser les transports et faire connaître l'offre
- Encourager le rabattement vers Pertuis pour les déplacements hors territoire
- Travailler sur les axes forts TC en rabattement sur Pertuis

Les mobilités sont également au cœur de la cohésion sociale. Elles permettent de fluidifier et de favoriser les échanges. Ils offrent la possibilité à chacun d'utiliser l'ensemble des services proposés par le territoire et contribuent donc à ne pas le ghettoïser ni le spécialiser

3.3.2.2.4. Réussir la transition énergétique



Le diagnostic territorial, phase règlementaire du Plan Climat Air Energie Territorial a été réalisé en 2019. Il vise à poser les fondations du PCAET via une connaissance du territoire sur les thématiques règlementaires du décret. De cet état des lieux a découlé les enjeux clés d'entrée de l'élaboration de sa stratégie du territoire.

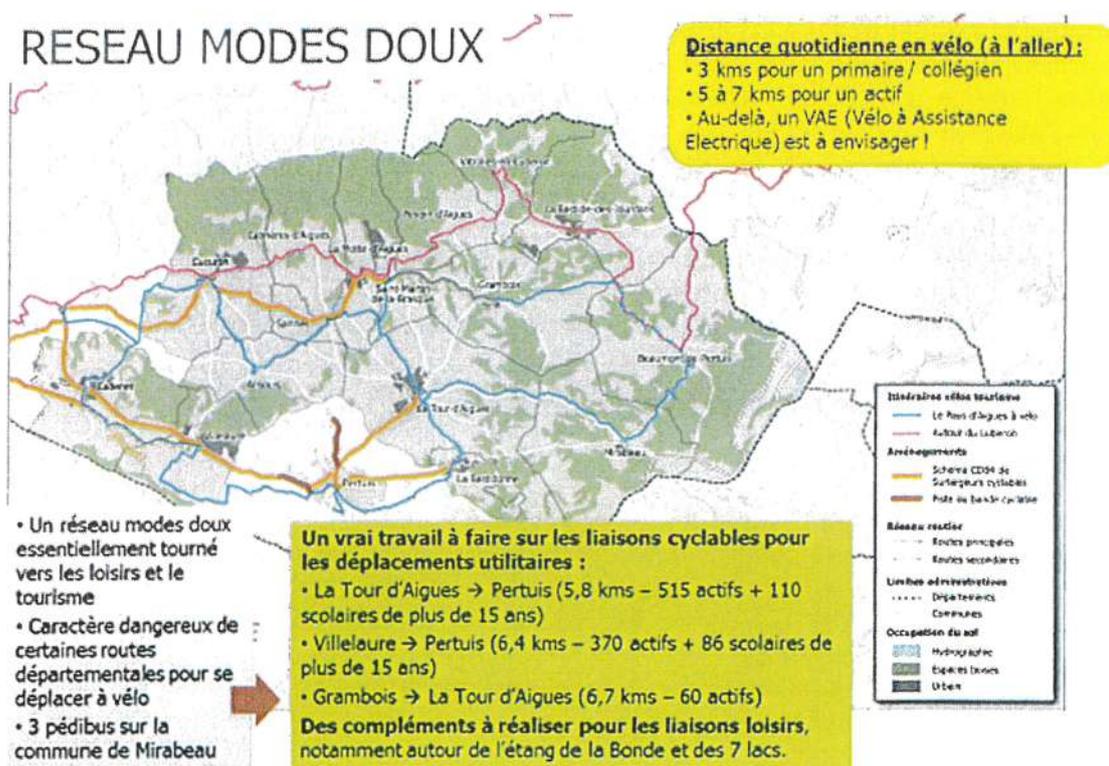
RESEAU TRANSPORTS COLLECTIFS

- Un niveau d'offre intéressant entre la Tour d'Aigues et Pertuis et entre Cadenet et Pertuis, avec quelques itinéraires directs jusqu'à Aix-en-Provence
- Une offre complexe et non compétitive au N.E et N.O



Ont donc été analysés à l'échelle du territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB) :

- La consommation en énergie finale et son potentiel de réduction,
- Les réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et leur potentiel de développement,
- La production d'énergies renouvelables et son potentiel de développement,
- Les émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction,
- Les émissions de polluants atmosphériques et leur potentiel de réduction,
- La séquestration nette de CO2 et son potentiel de développement,
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.



Les différents potentiels ou possibilités de réduction/développement indiqués ci-dessus qui ont été estimés représentent des potentiels mobilisables ou des adaptations envisageables compte tenu des hypothèses et scénarios de référence présentés dans les chapitres suivants. Pour les consommations et production d'énergie on parle également de potentiel « brut » ou « physique » du territoire.

C'est un sujet immense qui dépasse le seul Sud Luberon. Pour autant, le territoire entend prendre sa part et sa juste place dans ce formidable défi de réussir une transition énergétique et de changer les habitudes de vie. C'est un défi qui concerne tout à la fois les acteurs publics comme les acteurs privés du territoire. La mobilisation de tous est nécessaire.

Les actions mises en place portent sur la diversification des modes d'approvisionnement énergétiques, la lutte contre les passoires énergétiques et la maîtrise de l'énergie.

3.3.2.2.5. La Cohésion sociale

Dans ce volet, nous retiendrons essentiellement l'approche par le logement. Car c'est bien en proposant des logements pour tous, c'est à dire pour tous les types de revenus donc pour toutes les catégories socioprofessionnelles qu'on peut garantir la mixité et la cohésion sociale.

C'est tout l'enjeu d'une politique de l'habitat au niveau du Sud Luberon : assurer à chacun de pouvoir trouver un logement adapté et ce quel que soit son niveau de revenu.

Nous ferons donc dans ce volet un état des lieux de l'habitat dans le Sud Luberon et nous préciserons l'ensemble des projets portés par les communes dans ce domaine.

L'emploi et le logement sont au cœur des priorités de nos concitoyens. L'action publique se doit de tout mettre en œuvre pour apporter des solutions car il en va de notre cohésion sociale et de notre vivre ensemble.

Mais la cohésion sociale c'est aussi garantir à tout le monde de pouvoir vivre correctement et s'épanouir dans notre territoire. Dans ce cadre, nous présenterons également des projets à destination des personnes handicapés ou aux personnes âgées.

Un manque de logement pour les revenus modestes

L'étalement urbain des villes de COTELUB est relativement contenu même si le lotissement pavillonnaire et la maison individuelle dispersée gagnent du terrain.

L'unité du territoire de COTELUB tient aussi au fait de la présence de village mono-central (même si cela est relatif pour les hameaux).

L'habitat se répartit en maisons de 2 ou 3 étages au centre-ville situées à l'alignement, suivies par des maisons dispersées proches de l'alignement, pour finir par des maisons indépendantes réparties sur les chemins d'accès ou des lotissements pavillonnaires.

Nous l'avons vu, le Sud Luberon est un territoire d'installation pour de nombreux actifs qui, quotidiennement, vont travailler dans les principaux pôles d'emplois du secteur.

Le marché immobilier est sélectif, en raison de prix d'acquisition et de loyers élevés, qui sont inaccessibles à une majorité de ménages locaux et notamment aux jeunes.

Comment permettre aux jeunes, aux enfants du pays, aux personnes qui travaillent sans toucher de gros salaires de pouvoir trouver un logement ?

C'est une question centrale pour la cohésion du territoire. Les réponses sont naturellement dans la construction et la réhabilitation. Toutefois, le foncier est tel que cela nécessite forcément une intervention publique de manière à garantir un prix acceptable.

Ces dernières années, le niveau de production des Logements neufs sont dans la moyenne.

Sur la même période, une légère progression de la production de logements sociaux ou en accession à coûts maîtrisés a été constaté, ce qui permet de répondre un peu plus aux besoins des ménages locaux et particulièrement aux jeunes actifs.

Mais le parc de logement social reste cependant un poids très faible et peu fluide sur le territoire. Une partie du parc privé joue un rôle social de fait et présente quelques besoins de réhabilitation. On constate une absence d'offre de structure d'hébergement à destination des plus démunis et une nécessité de rééquilibrage de l'offre dédiée aux populations plus âgées.

Construire et rénover sont les priorités. Pour autant, il n'est pas question de « faire tout et n'importe quoi ».

Aujourd'hui COTELUB n'a pas la compétence habitat. Dans le cadre de la planification établie dans le SCOT, des objectifs ont été fixés en matière d'intégration des logements dans le territoire et ce pour préserver l'équilibre entre le cadre de vie et la quantité de logements proposés.

Les objectifs sont de :

- Maintenir le paysage rural et la typicité des villages par une maîtrise de l'extension urbaine en veillant à garder certaines silhouettes de villages anciens et en évitant le mitage urbain.
- Veiller à intégrer au mieux le nouvel élément bâti dans le paysage environnant par une réflexion sur le choix de la volumétrie, des matériaux et des couleurs...
- Contenir l'urbanisation des communes en développement pour éviter autant que possible le mitage des espaces agricoles alentours et la perte de lisibilité des entrées urbaines.
- Permettre des points de vue depuis la plaine agricole sur les villages perchés, mais aussi des vues depuis les villages perchés vers un paysage « naturel », peu marqué par la présence d'habitations.
- Pour toute nouvelle extension urbaine, composer avec les structures permanentes du paysage : recherche d'implantation dans la pente, association continue de l'eau et du végétal, système viaire en prolongement des chemins agricoles, etc. ..

- Prévoir que le développement de la construction vers la plaine ou sur les coteaux — et tous les secteurs très visibles - poursuive les logiques de fabrication de la ville existante.
- Articuler le bourg originel et son extension urbaine par un maillage viaire cohérent et respectueux de l'existant (en s'éloignant du modèle du lotissement pavillonnaire)
- Eviter le mitage urbain en contenant l'urbanisation.
- Favoriser la création de nouveaux quartiers de vie accueillant à la fois les fonctions d'habitations, de commerces, de services et en réservant des espaces de convivialité.
- La proportion de retraités ne cesse d'augmenter. La part des plus de 75 ans est également en hausse (près de 10 % de la population).

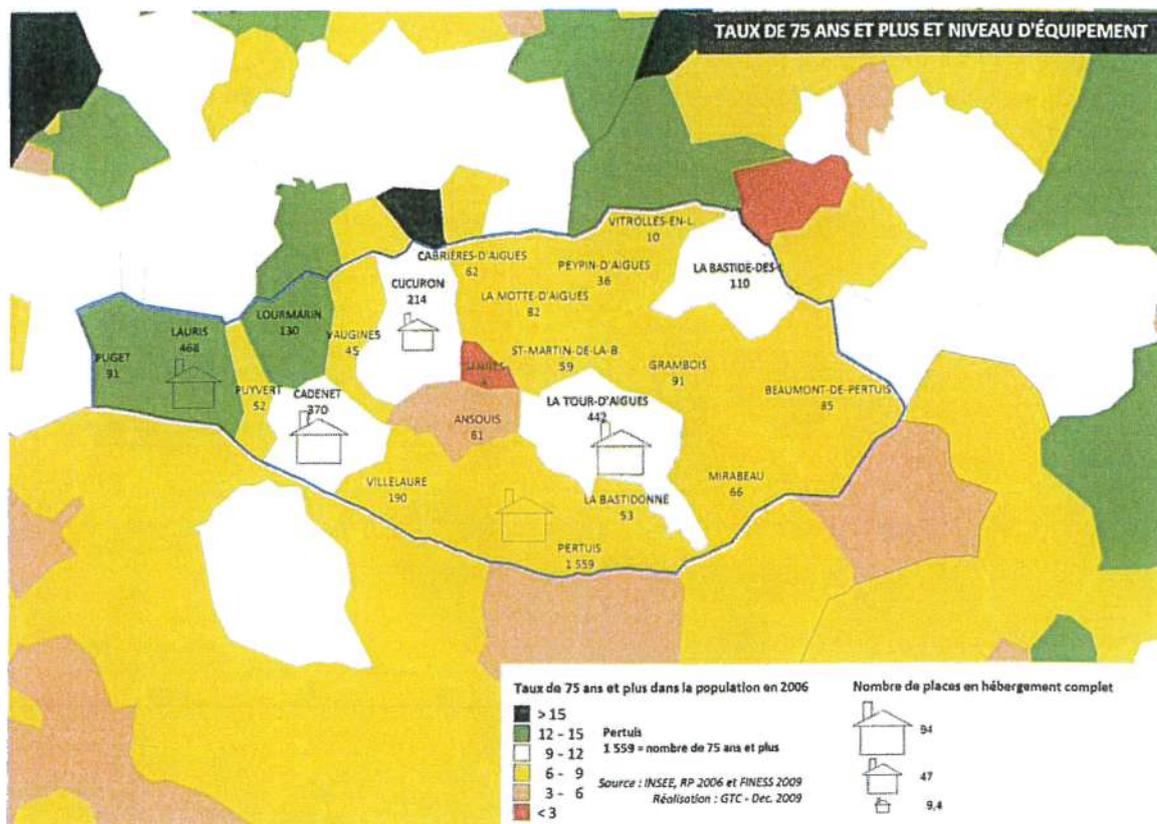


Figure 4- étude INSEE 2013

Cela pose donc des nouvelles questions, des nouvelles problématiques notamment en matière d'accessibilité, de prise en charge, de lutte contre l'isolement.

Jusqu'alors chaque commune a mené sa propre politique. La prise en compte plus globale, à l'échelle du territoire, est plus récente.

Dans le cadre de sa volonté de permettre à tous de bien vivre, COTELUB envisage de s'emparer de la question du comment bien vieillir dans notre territoire ?

Cette problématique est traitée dans le volet cohésion sociale car il existe un vrai risque de rupture sociale pour les plus âgés. Toutefois, c'est également une question qui a été évoquée dans d'autres volets de ce contrat de ruralité.

La question de l'accès aux services et aux soins se pose, de la même façon que la question des mobilités ou encore du logement

COTELUB souhaite donc travailler cette problématique du vieillissement avec toutes les communes et de manière transversale.

3.3.3. Spécificités du territoire

3.3.3.1. Economie, Artisanat

Territoire essentiellement constitué de TPE, Cotelub bénéficie de la présence de quelques fleurons comme Florajet, implantés essentiellement pour un choix de vie des dirigeants de l'entreprise.

Les services collectifs et assimilés (santé, social hébergement socio-médical, enseignement, activités de loisir ...) proposent beaucoup d'emplois (+21%, +107 emplois) comme par exemple Notre Dame de la Ferrage, l'Association La Bourguette

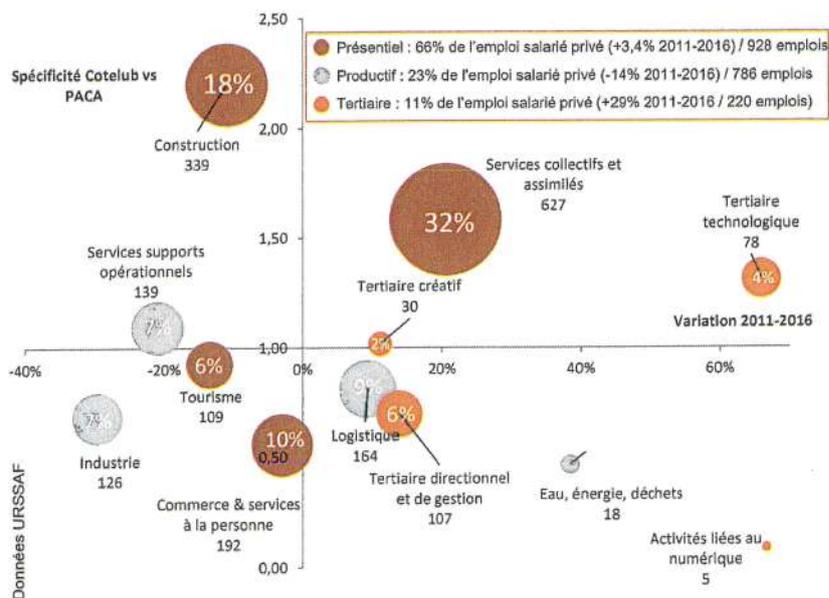
Une légère tertiarisation semble se développer portée par le tertiaire technologique (+31 emplois et +66%) : ADF Barras Technologies -15 salariés, Microregul (20 emplois), DA&T (11 emplois) ...

Mais une baisse de l'emploi salarié privé dans la construction (-11%) et les commerces (-3%), secteurs habituellement porteurs.

L'artisanat reste le secteur clé du territoire mais en manque de foncier pour assurer son développement

Le tourisme : une dynamique qui n'a pas encore « produit » d'emplois de manière significative. Une image qui se construit mais des questions qui se posent en termes d'échelle de territoire et d'équipements « structurants »

L'agriculture et la viticulture : des mutations profondes, des opportunités à condition de décloisonner les approches (tourisme/agriculture, circuits courts/circuits longs, alimentaire/valorisation non-alimentaire ...)



Elaboration d'un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle intercommunale Communauté territoriale Sud Luberon

| Tourisme | Agriculture | Artisanat | Tertiaire | Bois |
|---|---|--|---|--|
| 83% des établissements n'emploient pas de salariés – 120 emplois salariés privés en 2016 (URSSAF) | Culture de la vigne : 65% établissements agricoles – 341 emplois dans l'agriculture (2014) | Un secteur employeur (22% des établissements au – 1 salarié) porté par la construction – 18% de l'emploi salarié privé (URSSAF) | 11% de l'emploi salarié privé : +49 emplois entre 2011-2016 – (URSSAF) | Peu d'établissements sur Cotelub (53) Menuisiers et charpentiers =51% |
| Positionnements possibles : agrotourisme, patrimoine, nature, activités récréatives | Une marque reconnue et une diversification : amandiers, oliviers | Gros potentiel pour le BTP avec les maisons secondaires notamment (12.3% logements vs 9,4 en France) INSEE 2014 | Des pépites (Microregul, Metraware, DA&T, ADF Barras Technologies ...) | Atout paysager et patrimoine forestier important (+50% du SCoT) |
| Une infrastructure structurante à développer : la Bonde ou les 7 lacs | Une pénurie de terres, une irrigation à repenser, un déclin des actifs (-16,4%) entre 2009 et 2014 | Un manque de foncier disponible contrariés par le recrutement Une baisse des effectifs salariés privés | Difficultés de recrutement (emploi du conjoint) Une fibres optique encore peu compétitive | Opportunité de structurer une filière à plus grande échelle Multiplicité d'acteurs |
| De nombreux projets privés : Arche animalière, espaces de dégustation, Yeux dans le Ciel, pôle bien-être | Une filière pour l'agrotourisme : + de CRA et un poste temps plein à l'OT pour l'animation | Des projets de recrutement contrariés par le manque de foncier disponible | Un potentiel de captation d'indépendants (coworking/tiers-lieux) | Un potentiel économique à développer avec les territoires voisins |
| Passer d'un tourisme « passif » (SCoT) à un moteur économique | Sécuriser le foncier adapté, consolider les filières courtes et structurer la filière | Une offre foncière adaptée à développer (accessible et compétitive) | Penser une offre adaptée de bureaux | Fédérer les acteurs : SMF, CD, région, PNR ... |

3.3.3.1.1. Culture, Festivals

Doté d'un patrimoine riche et notamment de nombreux châteaux comme celui d'Ansouis qui surveille depuis le 10^e siècle l'entrée de la Vallée d'Aigues. Ancienne forteresse médiévale, Maison des Comtes de Forcalquier puis par la suite des Comtes de Provence, il devient au 17^e siècle une demeure de plaisance réservée à la noblesse parlementaire d'Aix-en-Provence. Ainsi que L'Ermitage et son jardin suspendu. Une folie du 18^e siècle

Le château du Grand Pré à Vitrolles en Luberon renaît de ses cendres. Grand château d'époque 17^e et 18^e, il symbolise tout le raffinement de l'aristocratie provençale. Equilibré et bien implanté dans le paysage, somptueusement décoré à l'intérieur, la spécificité du XVIII^e provençal, notamment par l'importance de ses décors de gypseries exceptionnels. Dans le passé, ses jardins en terrasses rythmés et menant à un grand bassin Louis XIV donnaient tout l'art du jardin provençal, mêlant rigueur du jardin à la française et mise en scène du jardin à l'italienne. Ces jardins vont revivre grâce à des travaux importants de restauration en cours

Enfin, Chef d'œuvre de la Renaissance en Provence, le Château de la Tour d'Aigues est situé au pied des monts du Luberon. Ses plans, inspirés des plus grands châteaux d'Île de France (Le Louvre, Ecouen, Anet) et les proportions élégantes de ses façades méritent que l'on s'y attarde. Dans les salles restaurées, est abrité le musée des faïences de la Tour d'Aigues : pavement partiellement conservé de la Renaissance française, faïences blanches ou ornées sorties de la fabrique du baron Jean-Baptiste Jérôme de Bruny (propriétaire du château au siècle des Lumières). Le château accueille dans la cour d'honneur des spectacles et manifestations diverses l'été

Terre de culture, Cotelub l'est aussi en termes de festival :

- Festival les sons du Lub : porté par l'association arc en sol, il s'agit d'un Festival de musiques actuelles né au cœur du Luberon avec la Bourse aux Instruments de Beaumont de Pertuis. Autour de cet événement, une vingtaine de concerts et spectacles, des animations, ateliers, expositions... ! Rock, folk, soul, blues, rap, électro, jazz, nouvelles musiques du monde...
- Le grand ménage de printemps : Le Sud Luberon ne compte que très peu d'équipements culturels utilisables toute l'année. Le public accède difficilement aux points culturels régionaux (Aix, Avignon...). Le Grand ménage, projet artistique porté par le Centre culturel Cucuron Vaugines s'adresse au public local. Il l'invite à arpenter les villages et les différents espaces et lui offre une grille de lecture différente qui met en évidence la singularité de ce paysage trop souvent enfermé dans des clichés. L'environnement semi-urbain, rural, agricole et sauvage sert de support aux différents événements que soutiens l'association.
- Il y a le Grand ménage. Et ça, c'est quoi ? Un festival d'arts de la rue Le grand ménage de printemps la programmation régulière de nombreux artistes venant de toute la France Du théâtre surtout, de la danse, de la musique, de la magie, du cirque parfois Dans l'espace public, au cœur des villages, dans la nature, au bord d'un lac...
- Un Grand ménage pour les habitants aussi des ateliers de théâtre, de clown ou de pratique radiophonique Pour les jeunes, les amateurs, les curieux, des spectacles dans les écoles, les collèges, les lycées Des rencontres avec des artistes
- Un Grand ménage au service de la création Avec l'accueil de nombreux artistes en résidence Des partenariats avec d'autres opérateurs culturels de la Région

3.3.3.1.2. Le Cinéma

L'association Basilic Diffusion gère depuis le mois de février 2013 le cinéma Le Cigalon situé au cœur du village de Cucuron. En mars 2019, elle crée un réseau de cinéma itinérant : La Tournée du Cigalon, qui organise des séances de cinéma régulières dans les villages du territoire de la Communauté de communes COTELUB,

L'association s'est donné pour but d'assurer la gestion, la programmation, la communication, ainsi que les animations du cinéma Le Cigalon et de La Tournée du Cigalon. Le premier objectif est de proposer une offre culturelle cinématographique locale et tous publics au cinéma Le Cigalon et sur La Tournée du Cigalon. Le second objectif concerne la valorisation d'une infrastructure telle qu'un cinéma en milieu rural par des actions culturelles, sociales, éducatives, et de les déployer sur le territoire du Sud Luberon grâce à La Tournée du Cigalon.

Notre action ne se limite donc pas seulement à la diffusion de films, puisqu'elle est enrichie par des projets sur le territoire du Sud Luberon, à la fois culturels sociaux et éducatifs vers tous les publics.

3.3.3.1.3. Marchés

Le territoire permet aux gourmands et aux bons vivants de se régaler avec des produits typiques. Il possède tous les atouts d'une excellente alimentation avec comme produits phares : le vins, l'olive et la truffe

Le vin du Luberon

La viticulture est présente sur notre territoire. La filière se compose de coopératives, de petits domaines familiaux ou encore de complexes œnotouristiques. On compte sur l'ensemble du territoire une trentaine de caves et domaines viti/vinicoles offrant des prestations différentes.

Une charte de qualité des caves de dégustation a été mise en place dans la Vallée du Rhône « inter Rhône » :

- La cave de Dégustation (Plutôt familiale, cette cave propose l'accueil et la dégustation)
- La cave Découverte (Dans cette cave il est possible de visiter et d'en apprendre davantage)
- La cave Expérience (Dégustation, Découverte du métier de vigneron et vivre une expérience autour du vin)

L'huile d'olive et la truffe

L'huile d'olive est le symbole de la Provence. L'olive se cultive dans la chaleur et le soleil du sud Luberon. Il existe des domaines de qualité sur le territoire. Comme les domaines viticoles, les professionnels du secteur ont organisé des dégustations, des visites guidées, des balades dans l'oliveraie permettant aux visiteurs de vivre une expérience au-delà du gustatif.

La recherche de la truffe noire sur le territoire (le cavage) est un moment privilégié en Luberon. De novembre à mars le diamant noir « la rabasse » se déniche.

Les amandes et les cerises

L'amande est partout dans les recettes et dans le paysage. Relancée depuis quelques années par les acteurs de la profession, la culture de l'amande de Provence ne renaît pas à pas. Nouvelles plantations, mais aussi mise en place de toute la filière, un beau challenge pour un fruit très recherché. Les agriculteurs du territoire ont souhaité se diversifier depuis quelques années en cultivant des fruits à coque comme l'amande.

Les cerises

Le Vaucluse est le premier producteur de cerises en France. Rouge, ronde et sucrée, elle est la star fruitée de l'été et du Luberon.

Qu'elle soit destinée à la table ou à la transformation, la culture de la cerise est profondément liée à la vie agricole et aux paysages du Luberon.

Chaque printemps, les cerisiers en fleurs émerveillent les visiteurs du Luberon et émoustillent les papilles des plaisirs futurs. Il y a 45 jours d'attente environ entre la floraison et la récolte qui se fait de la mi-mai pour les variétés les plus précoces à la mi-juin/juillet pour les plus tardives.

Les marchés et producteurs locaux

Les marchés traditionnels en Luberon, ce sont des lieux regorgeant de couleurs et d'odeurs : des pyramides de fruits délicieux voisinent avec des piles de fromages et des rangées de pâtés, des poulets odorants qui rôtissent à la broche, des brassées de pivoines et des beaux poissons artistiquement couchés sur un lit de glace pilée. Les auvents colorés occupent souvent toute la place des villages ou toute la largeur d'une rue.

Il existe également sur la période estivale des marchés nocturnes très festifs autour de la dégustation des produits locaux et de la musique comme sur les communes de La Motte d'Aigues, Mirabeau, Sannes...

L'office du tourisme a référencé une partie des producteurs et cultivateurs luberonnais afin de favoriser la vente directe du producteur au consommateur.

3.3.3.1.4. Patrimoine

Le territoire possède des "petites histoires" qui font l'Histoire. Chaque village regorge de petits patrimoines ruraux, d'anecdotes, qui font la fierté des habitants. La mise en tourisme de ces patrimoines ne doit pas se limiter à des panneaux ou de simples descriptifs. Aujourd'hui les visiteurs désirent être surpris. Le patrimoine doit être mis en scène.

Tous les patrimoines ne sont pas touristiques. Nous pouvons déjà limiter les sites historiques et touristiques par leur ouverture au public. En partant de ce critère, le territoire possède les sites suivants :

- Le Château de la Tour d'Aigues,
- Le Château d'Ansouis
- Le Musée des Faïences,
- Le Musée Extraordinaire,
- Le Musée des Métiers de la Vigne et du vin,
- Le Musée Marc Deydier,
- Le Musée de la Vannerie,
- Des Églises : La Tour d'Aigues, Ansouis, Cucuron (à compléter),
- Des vestiges : site du Château (à Cadenet et Cucuron), Chapelle Saint Julien,
- Une empreinte des vaudois forte

3.3.3.1.5. Agriculture

Le territoire est marqué par un climat méditerranéen, caractérisé par deux saisons sèches : l'hiver et l'été. La pluie vient au printemps et à l'automne. Les précipitations sont assez abondantes mais de courte durée. Les orages de printemps et d'été sont souvent accompagnés de grêle. Neige et glace restent exceptionnelles et brèves au contraire de la sécheresse qui règne pendant la plus grande partie de l'année.

Une caractéristique importante du climat est sa variabilité inter-annuelle. En effet, le volume des précipitations varie, intensifiant les spécificités énoncées ci-dessus : le printemps, l'automne voire parfois l'hiver peuvent être très pluvieux générant des retards importants au niveau des cultures. A l'inverse, certaines années s'avèrent très sèches creusant davantage le déficit hydrique estival.

Sur les vallons de l'Est, s'étend une zone vallonnée et boisée, laissant peu de place à l'agriculture. Celle-ci s'installe dans les bas-fonds ou sur les coteaux les plus accessibles avec principalement de la vigne et des céréales. On y trouve également des surfaces de prairies temporaires destinées aux troupeaux ovins. En matière d'irrigation, cette première zone dispose exclusivement de forages individuels permettant ponctuellement des cultures maraîchères.

La partie occidentale du territoire a la forme d'une cuvette allongée sous le Luberon et bordée sur tout son pourtour de collines peu élevées. Au nord, les «coulets», petits mamelons arrondis, sont alignés au pied de la montagne. Du nord-est au sud-ouest, une chaîne en arc de cercle en constitue la limite extérieure. La vallée de l'Eze, long sillon presque droit encaissé dans sa partie supérieure puis largement évasé ensuite jusqu'à la plaine durancienne, compose la partie orientale de cette deuxième zone du piémont du Luberon. Une multitude de torrents sillonne le fond et les rebords de la dépression, à partir desquels se pratiquait un peu d'irrigation. Aujourd'hui, ces communes disposent d'une irrigation sous pression via un réseau couvrant 13500 ha mis en place progressivement par la Société du Canal de Provence (SCP) depuis les années 2000. L'ensemble de cette zone est recouverte par de la vigne de cuve alimentant les caves coopératives de la région, de plus en plus de domaines privés allant de la viticulture raisonnée à bio ont vu le jour. L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Côtes du Luberon, dont elle bénéficie depuis 1986, constitue la majeure partie de la production viticole. On distingue cependant parmi ce vignoble des parcelles de vigne de table dont le raisin peut être valorisé au travers de la filière fruitière. A la marge on rencontre quelques maraichers tournés vers les circuits courts.

Enfin la plaine alluviale de la Durance et des collines du Miraillet, de la Barbasse et des Gardis qui la bordent. Bien que divergeant par leur géologie et leur relief, ces deux ensembles ne font qu'un pour les agriculteurs. En effet, les exploitations des communes de la plaine jouaient historiquement sur la complémentarité de ces deux écosystèmes. La plaine de la Durance dispose, depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, de systèmes d'irrigation gravitaires gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA). Dès lors, elle vit se développer les cultures maraîchères de plein champ et l'arboriculture, tous deux écoulant leurs productions sur le MIN de Cavailon à l'époque des années fleurissantes. Aujourd'hui, elle est en partie marquée par la déprise agricole dans les communes où un remembrement n'a pu s'opérer

3.3.3.1.6. Zoom sur la viticulture Syndicat des vignerons de l'AOC Luberon

Le vignoble connaît l'essentiel de son développement dès la fin du XIXe siècle. Il s'accroît encore entre les deux guerres grâce à la fondation des caves coopératives, entre 1920 et 1930. Dès 1925, la cave coopérative de la Tour d'Aigues « La vinicole des coteaux » utilise le nom « Coteaux du Luberon ». Amédée GINIES, à l'origine de la création du premier syndicat, entreprend avec d'autres producteurs une démarche de reconnaissance en appellation d'origine vin délimité de qualité supérieure (VDQS). En 1951 l'appellation d'origine est reconnue par un jugement du tribunal d'Apt. Les conditions géologiques, climatiques, morphologiques et pédologiques permettent aux experts de retenir 37 communes soit la totalité des villages du Luberon vaclusien, à l'exception de Buoux et Sivergues, et de préciser les parcelles répondant aux critères exigés. Puis en 1984, un dossier de demande d'accession en appellation d'origine contrôlée est constitué, aboutissant à la reconnaissance des « Côtes du Luberon » par le décret du 26 février 1988. Ainsi, naît une appellation nouvelle regroupant 36 communes (Auribeau a été exclue) couvrant plus de 20 000 ha mais dont seule une fraction minoritaire est concernée par la production d'AOC. Par souhait de simplification et pour mettre en avant le nom « géographique », le nom de l'appellation d'origine contrôlée devient « Luberon » par décret du 18 septembre 2009. Le cépage grenache Noir, un des trois cépages principaux avec les cépages syrah Noir et mourvèdre Noir, représente plus de 40% de l'encépagement du vignoble. Pour les cépages blancs, l'ugni blanc et le grenache blanc constituent les cépages de base. **Exception dans le paysage rhodanien, la production est relativement équilibrée entre les trois couleurs** de vins : les vins rosés dominent la production suivis par les vins rouges (28%) et les vins blancs (24%).

Les années 1980 sont marquées par le début du phénomène de constitution de domaines vinicoles, par le rachat ou la reprise d'exploitations en coteau. La création de ces exploitations est **indissociable de l'attrait touristique** qu'exerce le Luberon depuis les années 1970, attrait renforcé par la création de l'AOC Côtes du Luberon en 1988. Plusieurs jeunes domaines ont dû leur développement à des entrepreneurs fortunés, extérieurs au secteur vinicole, qui les mettent en place pour des raisons purement fiscales : elles ne visent pas la rentabilité économique mais forment un moyen de réduire les impôts des propriétaires grâce aux pertes agricoles. L'importance des capitaux qu'elles sont capables d'investir dans le foncier participe de l'augmentation de la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles. La culture de la vigne est parfois accompagnée, dans une moindre mesure, par celle de l'olivier même s'ils ne possèdent pas en propre les infrastructures de transformation en huile, les investissements se concentrant sur la mise en place du vignoble et surtout du caveau privé. La culture de l'amande est aujourd'hui en cours de développement.

Depuis quelques années, les dirigeants des plus grands domaines ont changé leur politique en matière de gestion d'entreprise. Celles-ci doivent aujourd'hui répondre à une logique de rentabilité et veiller à l'équilibre de leurs comptes. Leur présence sur le territoire de l'AOC Luberon n'est pas sans conséquence sur la filière : le travail et l'activité promotionnelle de ces domaines ont un effet entraînant incontestable pour l'appellation comme cela est le cas dans de nombreuses autres régions viticoles françaises.

3.3.3.1.7. Tourisme

Cette compétence a été transférée à Cotelub en 2010, l'office du tourisme intercommunal est associatif, issue de la fusion de 5 offices de tourisme ou syndicats d'initiatives.

Les villages de COTELUB sont perchés, labellisés, fleuris, de caractère, de plaine. Ce sont des trésors insolites et authentiques. Qu'ils soient petits ou grands, perchés ou situés en plaine, les villages et les hameaux sont autant de prétextes à goûter la quiétude de la vie provençale. Autour des fontaines, à l'ombre des platanes, dans les rues pittoresques, étroites et sinueuses et sur les pavés brûlants des places des villages, chacun des villages se différencie par des curiosités patrimoniales et des architectures originales

Datant pour la plupart du Moyen-Age, le charme s'opère dans ces villages offrant une structuration urbaine spécifiques comme schématisée ci-dessous, ainsi que des curiosités historiques et patrimoniales permettant d'accompagner la découverte d'anecdotes historiques.

La part de la capacité d'hébergement touristique de COTELUB représente 5 % de l'offre globale vaclusienne et 15% de l'offre globale de la Destination Luberon.

La « destination Luberon » se compose de : Pays d'Apt, Luberon Mont de Vaucluse, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et de COTELUB.

COTELUB est le seul territoire, sur cette destination, dont la part d'hébergement de plein air est la plus importante dans son offre.

Le diagnostic Luberon réalisé en juin 2020 par Emmanuel RENARD et commandité par la Région Sud, a confirmé que le Luberon bénéficie auprès des clientèles touristiques d'une vraie notoriété qui repose sur des sites naturels et culturels remarquables et peut prétendre à constituer une destination infrarégionale.

Plusieurs opérateurs à différentes échelles, intercommunales, départementales, interdépartementales (tel le Parc naturel régional du Luberon) interviennent sur la mise en tourisme, chacun à leur échelle de ce territoire. D'ores et déjà, des actions ont été déployées à l'échelle de la destination ou d'une partie de la destination rassemblant les différentes parties prenantes (sunset vigneron, chemins des Parcs, espace VTT Luberon Lure...)

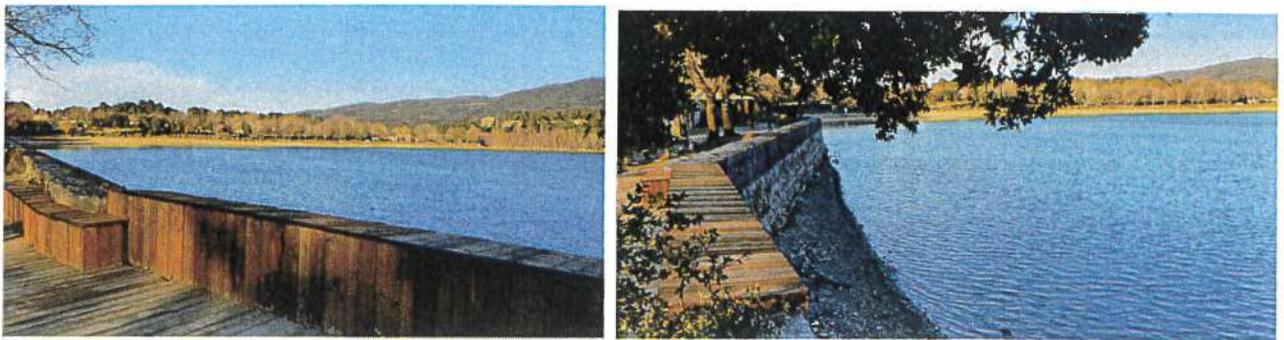
L'ensemble des partenaires s'entendent à travailler conjointement à une stratégie marketing et numérique commune qui sera déclinée en plan d'actions. Ceci afin de construire et d'animer une image et une communication cohérentes de la destination.

La construction de la « Destination touristique Luberon » soutenue par le programme SMART destination puis sa mise en œuvre, s'appuieront sur une coordination de moyens et une implication dans différents programmes accompagnant le développement de la destination

Les espaces aquatiques de grande qualité

Le réseau hydraulique est présent sur notre territoire mais pas suffisant pour développer des sports nautiques comme pour le Verdon ou l'Ubaye. La présence de la Durance et des lieux d'eau renvoient davantage à des pratiques douces (Exemples : pêche, observation, balades, baignade...).

L'étang de la Bonde



L'étang de la Bonde, dans un cadre arboré et naturellement verdoyant, accueille les touristes et les locaux pour des promenades et le plaisir de l'eau. Tranquille hors saison et propice aux balades à travers les pins d'Alep qui bordent l'étang, ce lieu est très fréquenté dès que les beaux jours arrivent. Traditionnellement, les riverains viennent y pique-niquer le week-end en famille à l'ombre des arbres bordant la plage ouest.

L'étang de la bonde est ouvert à la baignade surveillée du 1er juillet au 31 août sur la plage principale, côté ouest de l'étang face au camping. Il est le lieu préféré des habitants du sud Luberon. Classé n°1 des activités à faire sur TripAdvisor en sud Luberon.

Il y a une offre variée de restauration (un snack extérieur /Le café du Lac, restauration de saison, traditionnelle en automne, hiver et printemps)

Le plan d'eau de Cadenet



Le Camping Val de Durance accueille les touristes dans un cadre verdoyant unique, doté d'un plan d'eau de 4 hectares avec plage aménagée (surveillée en haute saison) ouvert aux personnes extérieures au camping en juillet et en août, moyennant un droit d'entrée. La pêche est autorisée, sans permis.

Le camping propose également :

- Aquaparc avec toboggan, solarium et nouvelle pataugeoire ludique pour les enfants,
- Cabanes sur l'eau et hébergement atypique à découvrir,
- Club enfants dès 6 ans, aire de jeux, pataugeoire,
- Pêche, VTT, volley, football, aquagym, etc...
- Ambiance familiale, conviviale et décontractée.

Les lieux de découvertes culinaires

Aller au restaurant ou déambuler sur un marché favorisent l'imprégnation du touriste dans l'art de vivre provençal et celui-ci se laisse submerger par les odeurs, le goût et l'ambiance du territoire. La recherche de qualité des produits utilisés et locaux exposés ou servis dans les restaurants sont vecteurs de l'identité touristique du territoire. Le territoire accueille 3 restaurants étoilés l'Hôtel Auberge de la Fenièrre à Cadenet, la Closerie à Ansois et La Petite Maison à Cucuron. Il y a aussi 8 établissements sur le territoire qui sont référencés par Gault et Millau à savoir Les L du Moulin à Cadenet, l'auberge des tilleuls à Grambois, le « Matcha » et « Alex » sur Cucuron.

3.3.3.1.8. Développement durable

Engagée très tôt dans les aménagements durables (Parc du Revol créé en 2006, prix coup de cœur des trophées RSE en 2016, pose de panneaux photovoltaïques intégrés sur le toit du gymnase en 2009, pompe à chaleur dans les bâtiments intercommunaux...) Cotelub s'est engagée rapidement dans l'élaboration du plan climat air énergie.

COTELUB décline en 6 objectifs sa stratégie pour la période 2020 – 2030 en visant la neutralité carbone à l'horizon 2045.

- Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air.
- Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération.
- Séquestrer le carbone.
- Favoriser l'économie circulaire.
- S'adapter au changement climatique.
- Agir ensemble sur le territoire.

Le plan d'action prévoit 27 actions et 40 projets.

3.3.4. Outils de planification du développement et dispositifs contractuels en cours C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

3.3.4.1. SCOT et plans locaux d'urbanisme

Cotelub a approuvé son SCOT en Novembre 2015 sur le territoire de 2 Communautés de Communes. Le bilan réglementaire a été réalisé et sera soumis au vote du Conseil communautaire du 4 novembre 2021. Le bilan conclut à la nécessité de lancer une procédure de révision pour les raisons suivantes :

- Des objectifs définis par le SCOT qui ne sont plus en cohérence avec les nouvelles dynamiques socio-économiques
- Une modification importante du périmètre de SCOT
- Une traduction et une prise en compte des nouveaux schémas et politiques sectorielles de COTELUB
- La nécessité d'intégrer les objectifs et règles du SRADDET
- L'intégration de la loi Climat et Résilience

La procédure de révision devrait être lancée avant fin 2021, en collaboration avec l'AURAV.

La plupart des communes sont couvertes par un PLU :

| COMMUNES | Documents d'urbanisme applicables |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Ansouis | PLU du 25/07/2017 |
| Beaumont de Pertuis | PLU du 31/07/2017 |
| Cabrières d'Aigues | PLU du 14/02/2008 |
| Cadenet | PLU du 30/09/2019 |
| Cucuron | PLU du 11/05/2015 |
| Grambois | RNU |
| La Bastides des Joudans | RNU / PLU en cours d'élaboration |
| La bastidonne | PLU du 26/11/2012 |
| La motte d'Aigues | PLU du 14/03/2018 |
| La Tour d'Aigues | PLU DU 12/10/2018 |
| Mirabeau | PLU DU 06/03/2017 |
| Peypin d'Aigues | PLU du 16/02/2007 |
| Saint Martin de la Brasque | PLU du 10/12/2018 |
| Sannes | Carte Communale du 06/06/2006 |
| Villelaure | PLU du 02/11/2011 |
| Vitrolles en Luberon | RNU |

3.3.4.1.1. Charte du Parc naturel régional du Luberon

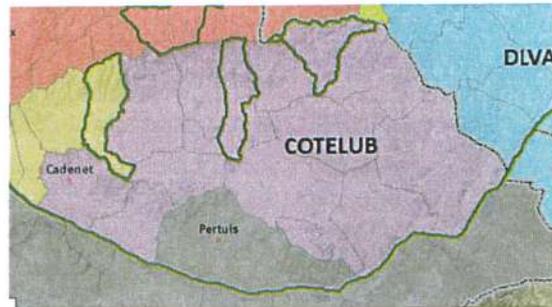
14 communes sur 16 adhèrent au PNRL, Cotelub adhère également au PNRL depuis 2019.

La révision de la Charte en cours est un enjeu d'importance quant à l'adhésion future des différentes communes au projet porté par le Parc.

Cotelub est également engagé dans le CTE porté par le PNRL.

La charte est le document de référence du Parc. Elle engage ses signataires pour 12 ans, jusqu'en 2021 : la Région SUD, les Départements des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et les 77 communes adhérentes. L'État, qui l'approuve par décret, s'engage avec le syndicat mixte qui gère le Parc à favoriser et à garantir l'application de la charte, à travers l'action de ses services. La charte détaille les missions assignées au Parc naturel régional du Luberon. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui permettent de les mettre en œuvre.

Elle est structurée en quatre axes :



- Protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement les ressources naturelles.
- Développer et ménager le territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement.
- Contribuer au développement économique et social, en créant des synergies entre environnement de qualité et activité économique.
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information, en favorisant le contact avec la nature, en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux (et notamment les scolaires), pour partager le projet de territoire.

Une cinquième mission vient renforcer ces axes, à savoir : réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et participer à des programmes de recherche et d'innovation.

3.3.4.1.2. Schéma d'accueil des entreprises

Adopté en 2018, ce schéma porte la stratégie de Cotelub en matière de développement économique et définit 8 enjeux ; 15 actions

| | |
|-------------------------------------|---|
| Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les zones d'activités d'intérêt local (polarités économiques) • Assurer la mise sur le marché de petites parcelles principalement à destination des artisans • Envisager la création d'un ou plusieurs villages d'artisans • Accompagner le développement d'offres de stockage |
| Enjeux Tertiaire/Tiers lieux | <ul style="list-style-type: none"> • Positionner le parc d'activités le Revol sur le tertiaire technologique et supérieur • Rester opportuniste vis-à-vis de projets privés pour un tiers-lieu |
| Zones d'activités | <ul style="list-style-type: none"> • Engager une politique de marketing et de communication de l'offre disponible et à venir en s'appuyant sur les partenaires • Améliorer la visibilité en amont et dans les ZA (signalétique et référencement) |
| Tourisme | <ul style="list-style-type: none"> • Jouer un rôle moteur dans le développement touristique • Changer d'échelle pour devenir une destination touristique à la hauteur du potentiel du territoire |
| Commerce | <ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique commerciale intercommunale |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la sécurisation du foncier agricole et le développement agricole sur le territoire • Consolider la filière-bois en misant sur la qualité et le changement d'échelle |
| Silver économie | <ul style="list-style-type: none"> • S'engager pour le développement de la silver economy et l'offre de services aux seniors |

3.3.4.1.3. Schéma de développement touristique

Adopté en juillet 2021, pour 2021 à 2026, celui-ci définit 5 axes d'interventions qui sont les suivants :

1. Structurer, organiser et développer la pratique des sports de nature (randonnée, vélo, VTT, escalade, pêche)
2. Réaliser des projets phares (La bonde, les yeux dans le ciel, évènementiels)
3. Optimiser le financement du tourisme par les touristes
4. Construire et ou consolider les partenariats (destination Luberon)
5. Développer les offres de mobilités douces à destinations des touristes.

3.3.4.1.4. Plan Climat Air Energie Territorial

Cotelub a approuvé son PCAET le 28 janvier 2021, compatible avec l'ensemble des documents de programmation notamment le SRADDET.

Le plan d'action s'inscrit dans la temporalité des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision à l'horizon 2050) mais les objectifs opérationnels chiffrés qui en découlent ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions qui déclinent ces objectifs sont envisagées par pragmatisme pour la période 2020-2023 soit un peu plus que la mi-parcours des six années du PCAET (2020-2025). Elles feront l'objet d'une actualisation et d'une nouvelle programmation approfondie en 2022.

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associés concernent plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réductions des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Ce plan Climat a la particularité d'être mutualisé avec la CCPA, le chargé de mission, étant lui aussi mutualisé entre les 2 intercommunalités.

3.3.4.1.5. Petites villes de demain

Sur le territoire de COTELUB, les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues ont été sélectionnées pour ce programme.

Dans un premier temps la signature de conventions d'adhésion, formalisant l'entrée des collectivités dans le programme et permettant sa mise en œuvre. Cette convention porte l'engagement pour les communes et COTELUB de mettre en œuvre un programme visant à améliorer les déplacements et la circulation, réhabiliter les quartiers urbains pour améliorer l'habitat et favoriser l'implantation et le maintien d'activités commerciales, à agir ensemble pour donner au territoire un rayonnement touristique renforcé et réaliser des aménagements urbains qualitatifs.

Elle a été validée le 17 juin 2021 par Cotelub et signée pour une durée de 18 mois, entre les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues, COTELUB et l'Etat

Un des objectifs de cette adhésion est de convenir d'une convention «Opération de revitalisation de territoire» (ORT) qui succèdera à la présente convention.

La convention avec le département a été approuvée le 30 septembre 2021 par le Conseil Communautaire

3.3.4.1.6. Contrat d'objectif territorial signé avec l'Ademe

Un COT est en cours de négociation avec l'ADEME

3.4. Le projet de territoire de COTELUB : axes principaux

Adopté en juillet 2021, le projet de territoire affiche des ambitions : préservation, innovation, équité. Cette ambition se décline par des politiques publiques visant à obtenir une qualité de services de proximité équitable, une attractivité économique moderne en lien avec la ruralité, un aménagement du territoire équilibré et une transition écologique basée sur l'innovation.

Les 4 orientations du projet de territoire sont les suivantes :

1. Orientation 1 : La préservation de services de proximité de qualité

- L'accompagnement de notre jeunesse vers l'autonomie. Cet accompagnement de proximité des jeunes vers la citoyenneté et vers l'emploi se traduit à la fois par la présence de médiateur de rues et/ou d'éducateur et par l'animation avec la création d'activités de loisirs qui permettent de créer une dynamique locale avec un objectif d'autonomisation des jeunes. Un plan de mobilité spécifique aux jeunes est également nécessaire.
- L'accueil de la petite enfance inclut :
 - Le développement des Relais Parents Assistantes Maternelles et notamment le volet Itinérant
 - La création de Maison d'Assistante Maternelle et/ou de jardins d'éveil afin de diversifier et augmenter l'offre de places sur le territoire
 - Le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents ;
- Une offre culturelle, sportive et de loisirs ouverte à tous
 - Dans le domaine culturel, création d'un festival des arts de la rue de renommée internationale pour 2030
 - Dans le domaine sportif, politique de développement de la pratique de l'escalade et devenir une référence en la matière par l'exploitation de sites naturels et en permettant d'accueillir des compétitions sportives de haut niveau sur structures artificielles en extérieur, en faisant un élément d'attractivité touristique majeur.
 - à partir de l'Étang de la Bonde des événements sportifs seront mis en place hors période estivale, tels que triathlon, marathon, natation
- En termes de loisirs
Le développement d'équipements structurants et attractifs ainsi que des événements de récurrence à minima mensuelle sera lancé sur le territoire
- Une offre de logement adaptée à une démographie maîtrisée

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) devra être adopté avant 2026, il sera la traduction de cette volonté de croissance maîtrisée et de mixité des populations

2. Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir

- Un tourisme d'exception et d'activités de pleine nature avec pour ambition de faire du tourisme, le moteur de notre économie. Des aménagements majeurs à vocation touristique sont prévus tels que celui de l'étang de la Bonde qui doit devenir la locomotive du tourisme local et le cœur d'un maillage de voies vertes. C'est ainsi que l'aménagement de liaisons douces autour de l'étang de la Bonde, sur l'emprise foncière des anciens canaux d'alimentation de l'étang est envisagé, la première étape pourrait être la création du tronçon étang de la Bonde – La Tour d'Aigues. L'aménagement du château de Cadenet afin de créer un lieu emblématique est un autre point d'attractivité fort pour le territoire. Le développement d'hébergements touristiques insolites basés sur un réseau de cabanons (acquisition par une collectivité locale) dans les vignes, pourrait permettre le développement d'hébergements d'exception.
- Le soutien à une agriculture vertueuse via le SCOT qui sera un outil de protection des terres agricoles prioritaires. La mise en place d'une politique foncière de rachat et de gestion des terres agricoles est un élément du projet de territoire en étendant par exemple la politique foncière mise en place à Cadenet, à savoir le partenariat avec la SAFER. Il pourrait y avoir une substitution de COTELUB aux communes qui le souhaitent afin de porter les acquisitions foncières.

La revitalisation des centres bourgs et le soutien aux commerces de proximité est le 3^{ème} volet de cette orientation. Ainsi, Cotelub accompagnera les communes dans leur politique de revitalisation des centres bourgs. La création d'un réseau de d'espaces de coworking participera à cette revitalisation équilibrée.

Le développement de l'artisanat via la création d'un ou plusieurs villages d'artisans est également une nécessité locale.

3. Orientation 3 : Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement

Une connectivité déployée sur tout le territoire, par le déploiement du WiFi et de la 5 G et la finalisation du déploiement du très haut débit

Un territoire équilibré par un maillage des mobilités au travers du développement de l'intermodalité, par l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux notamment à Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau

Cotelub porte un projet ambitieux autour de la gare de Mirabeau. En effet, l'ouverture d'une halte ferroviaire à Mirabeau avec un espace de coworking et des salles de réunion à disposition notamment d'Iter/Cadarache permettra de relier Cotelub aux axes routiers et ferroviaires régionaux, soulageant également l'afflux de véhicules en direction ou en provenance d'Iter.

Le développement des mobilités alternatives en renforçant les initiatives lancées : Rézo Pouce, Troc trajets, Espaces de covoiturage et la promotion du vélo sous toutes ses formes

4. Orientation 4 : Une transition écologique volontaire et innovante

L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance et donc l'autonomie énergétique en circuit court à horizon 2050. L'utilisation des ressources locales est le fondement du projet. Cela passera par la diminution de la consommation énergétique par l'amélioration thermique des bâtiments, l'utilisation du bois (voir politique foncière de reconquête des forêts), implantation de chaudières bois consommant les essences locales, le soleil (implantation de photovoltaïque) et le développement des centrales villageoises... la création de réseaux de chaleurs, la construction d'une unité de traitement des déchets productifs d'énergie.

Une étude globale à l'échelle du territoire sera un préalable indispensable afin de construire le plan d'action menant à cette autonomie en 2050.

Une étude de potentiel du stockage carbone : COTELUB souhaite être une terre d'expérimentation pour l'utilisation des charbonnières pour stocker le carbone

Une volonté affichée : créer les conditions d'autonomie et d'indépendance de COTELUB en développant une ou des installations de gestion ou de traitement des déchets permettant à COTELUB d'être un acteur incontournable de ce domaine tout en garantissant le prix juste pour le traitement des déchets.

Augmenter notre capacité à traiter les déchets de notre territoire et organiser une partie du traitement sur place (méthanisation, compost...)

Expérimenter pour aller vers du zéro déchet, innover en matière de partenariat avec les structures locales et les citoyens

Les enjeux de transition écologique du territoire des trois EPCI de l'arrondissement d'Apt (CALMV, COTELUB et CCPAL)

Un diagnostic écologique du territoire joint en annexe au présent contrat, a été élaboré par le Parc naturel régional du Luberon, à l'échelle des EPCI engagés par la charte du Parc dont l'État est signataire. Partagé avec les trois intercommunalités de l'arrondissement d'Apt, ce diagnostic présente les enjeux et critères de réussite économique et écologique de l'action publique locale en matière d'aménagement durable du territoire.

Les enjeux de transition écologique du territoire s'articulent autour de quatre thématiques d'ensemble, qui formeront l'armature d'ensemble du Contrat :

- 1 développer les mobilités durables
- 2 accélérer la sobriété énergétique
- 3 préserver les patrimoines naturels, paysagers et bâtis
- 4 favoriser l'emploi et améliorer le cadre de vie quotidien

4. Modalité de pilotage du contrat

4.1. Comité de pilotage

Le Contrat de relance et de transition écologique de Cotelub est pris en charge par un comité de pilotage :

- **co-présidence** : État (sous-préfète de l'arrondissement d'Apt, ou son représentant) et président de l'EPCI (ou son représentant)
- **membres** : Conseil départemental, Parc naturel Régional du Luberon + autres signataires éventuels
- **rythme de réunion** : une fois par an (à minima)
- **missions** : le comité de pilotage évaluera chaque année les actions réalisées et mettra en place la convention financière de l'année suivante

4.2. Comité technique

Le Contrat de relance et de transition écologique de Cotelub est mis en œuvre par un comité technique

- **co-présidence** : État (sous-préfète de l'arrondissement d'Apt, ou son représentant) et président de l'EPCI (ou son représentant)
- **membres** : services de l'Etat et des collectivités, établissements publics contributeurs
- **missions** : pour un suivi collégial du Contrat et de ses opérations, et la préparation du comité de pilotage, le comité technique sera le lieu d'échange autour du rapport d'évaluation établi par l'EPCI des actions de l'année n-1 et de la proposition de convention financière pour l'année n+1.
- Le Parc naturel régional apportera son concours technique à l'État et aux EPCI pour assurer la bonne cohérence entre les actions soutenues financièrement dans le cadre de ce contrat et la charte du Parc.
- **rythme des réunions** : trois fois par an (à minima)

ANNEXES

Annexe 1 : diagnostic écologique du territoire des trois EPCI de l'arrondissement d'Apt, réalisé par le Parc naturel régional du Luberon

Annexe 2 : convention de financement 2021 pour Cotelub

**Annexe 1 : diagnostic écologique du territoire des trois EPCI
de l'arrondissement d'Apt,
réalisé par le Parc naturel régional du Luberon**

Contrats de relance et de transition écologique

Diagnostic du territoire

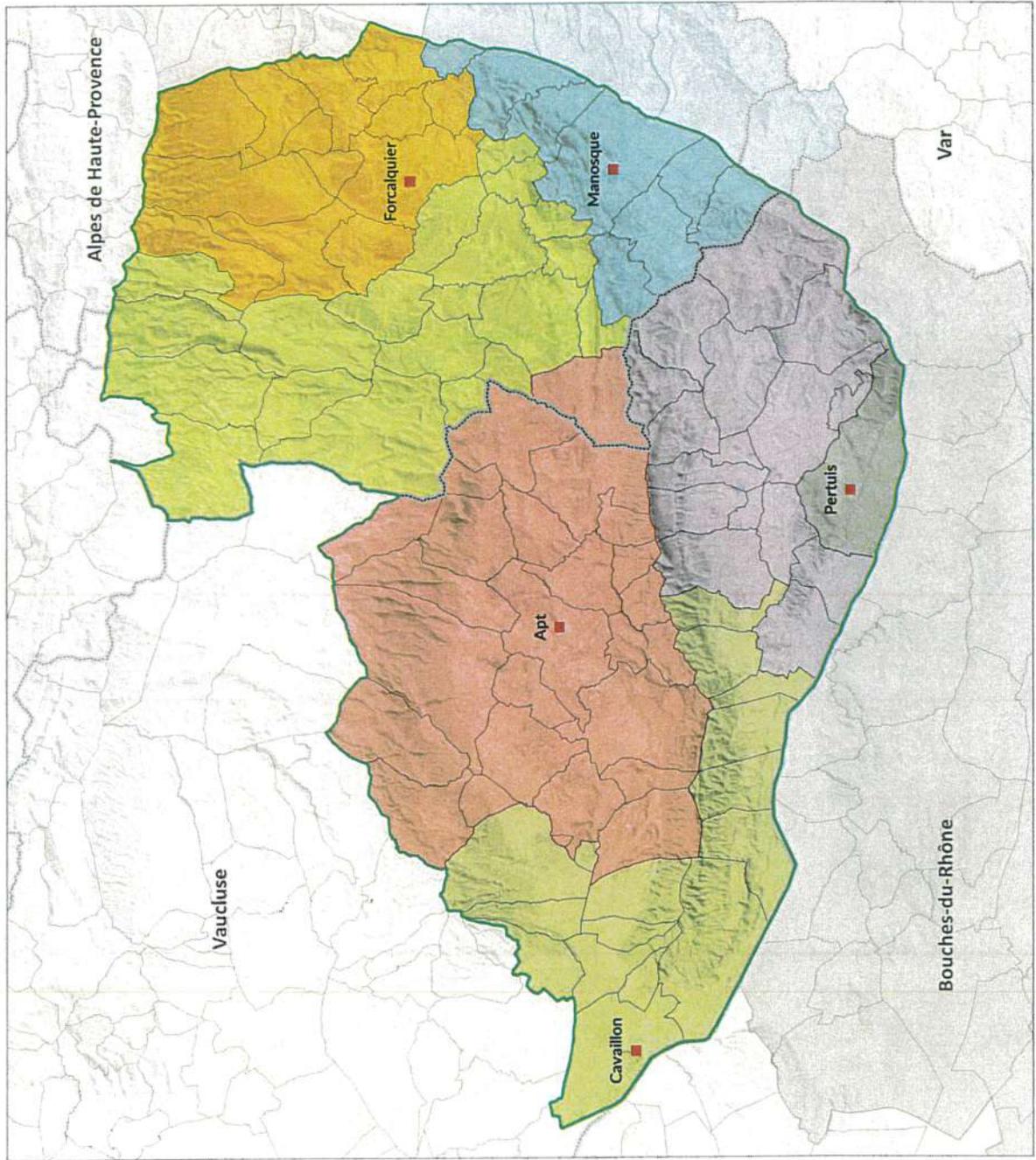
« État des lieux écologique du territoire » (circulaire CRTE)

Réalisation : Parc naturel régional du Luberon – Février 2021

Source : Diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, à l'échelle du périmètre d'étude (cf carte page suivante)

Toutes les sources et dates des données sont consultables auprès du Parc naturel régional du Luberon

INTERCOMMUNALITES



Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Les intercommunalités sur le périmètre d'étude en 2020

Légende

- Intercommunalités**
- CA Durance-Lubéron-Verdon
 - Agglomération CA Luberon Monts de Vaucluse
 - CC Haute-Provence-Pays de Banon
 - CC Pays d'Apt-Luberon
 - CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure
 - CC Territoriale Sud-Luberon
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Limites administratives**
- Périmètre d'étude du Parc
 - Limites départementales
 - Limites communales
 - Villes principales



Date : 12/01/2021
 Sources : PNR, BD ANU, BD Topo, Lambert 7
 Base de Données : OIGN PNR 2007-2021
 Cartographe : MAREBS ST PNR PACA Luberon
 Ref. charta2010.dwg administratif 1

MOBILITE

- Une proximité d'équipements de transport d'intérêt national et régional mais des niveaux d'accessibilité variable
- L'influence des métropoles et pôles d'emplois extérieurs
- La présence de pôles d'emplois qui attirent les actifs
- Un territoire rural peu dense marqué par l'usage prédominant de la voiture individuelle
- De nombreux trajets domicile/travail en voiture individuelle
- Des flux touristiques importants
- Généralement un bon maillage en mode doux pour les loisirs, à nuancer localement (moins développé secteur COTELUB par exemple)
- Distance des grands pôles
- 70% des actifs résident et travaillent sur le territoire
- 82% des actifs utilisent la voiture
- Les solutions alternatives à la voiture représentent seulement 17% des déplacements domicile/travail
- Taux de motorisation des ménages +3% en 10 ans

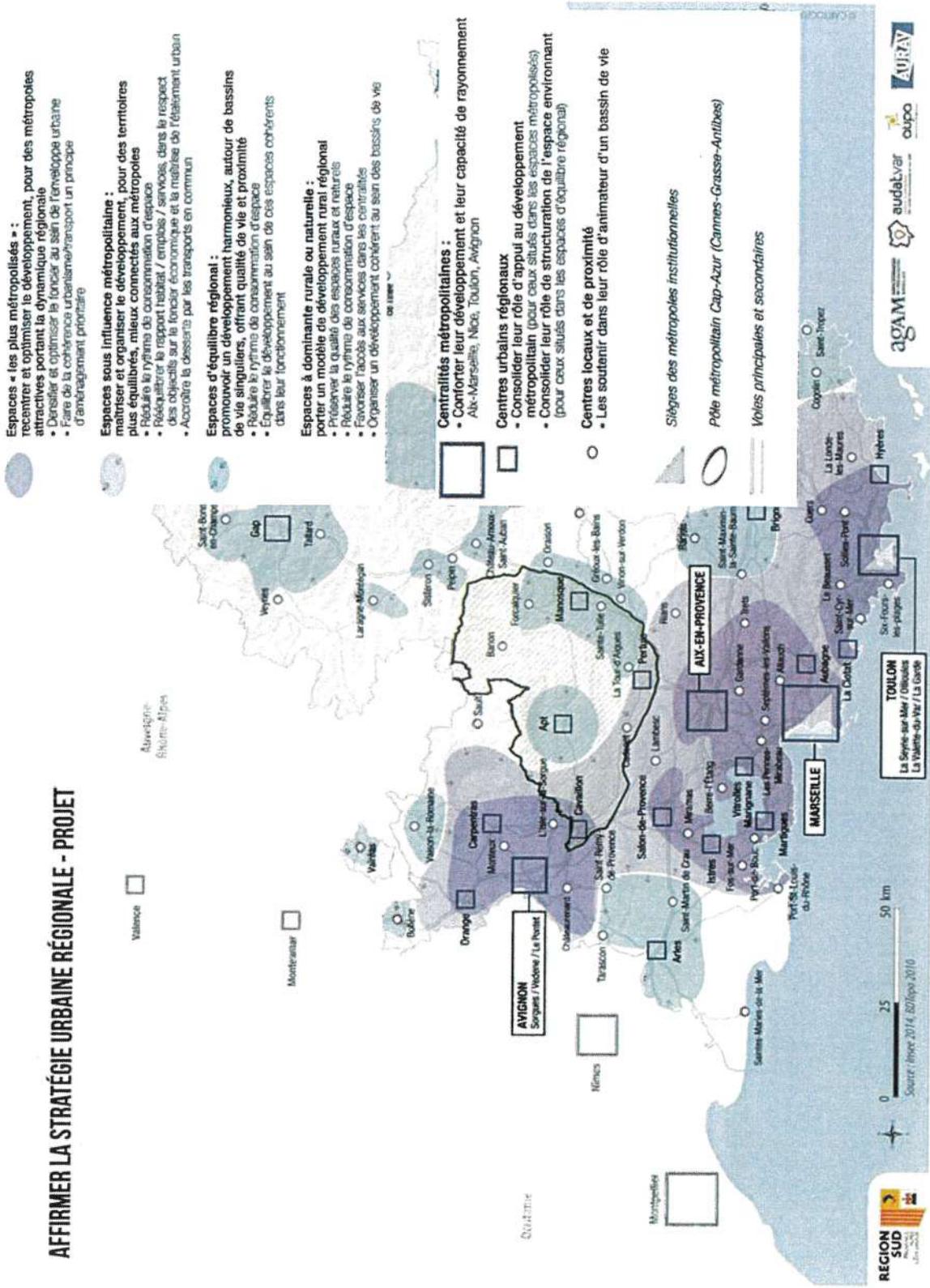
MOBILITE

| | | |
|--|---|--|
| ENJEUX ET CRITERES DE REUSSITE Economiques et Ecologiques | Améliorer l'attractivité du territoire pour la population permanente et pour la population touristique Développer l'activité économique Réduire les coûts pour les ménages Favoriser l'égalité sociale Réduire les émissions de gaz à effets de serre | Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile/travail Augmenter le linéaire de mode doux Augmenter la part des actifs qui travaillent et résident sur le territoire Développer les plans de déplacement des entreprises Améliorer les conditions de visite des sites naturels et culturels Améliorer le parc de véhicules des collectivités |
|--|---|--|

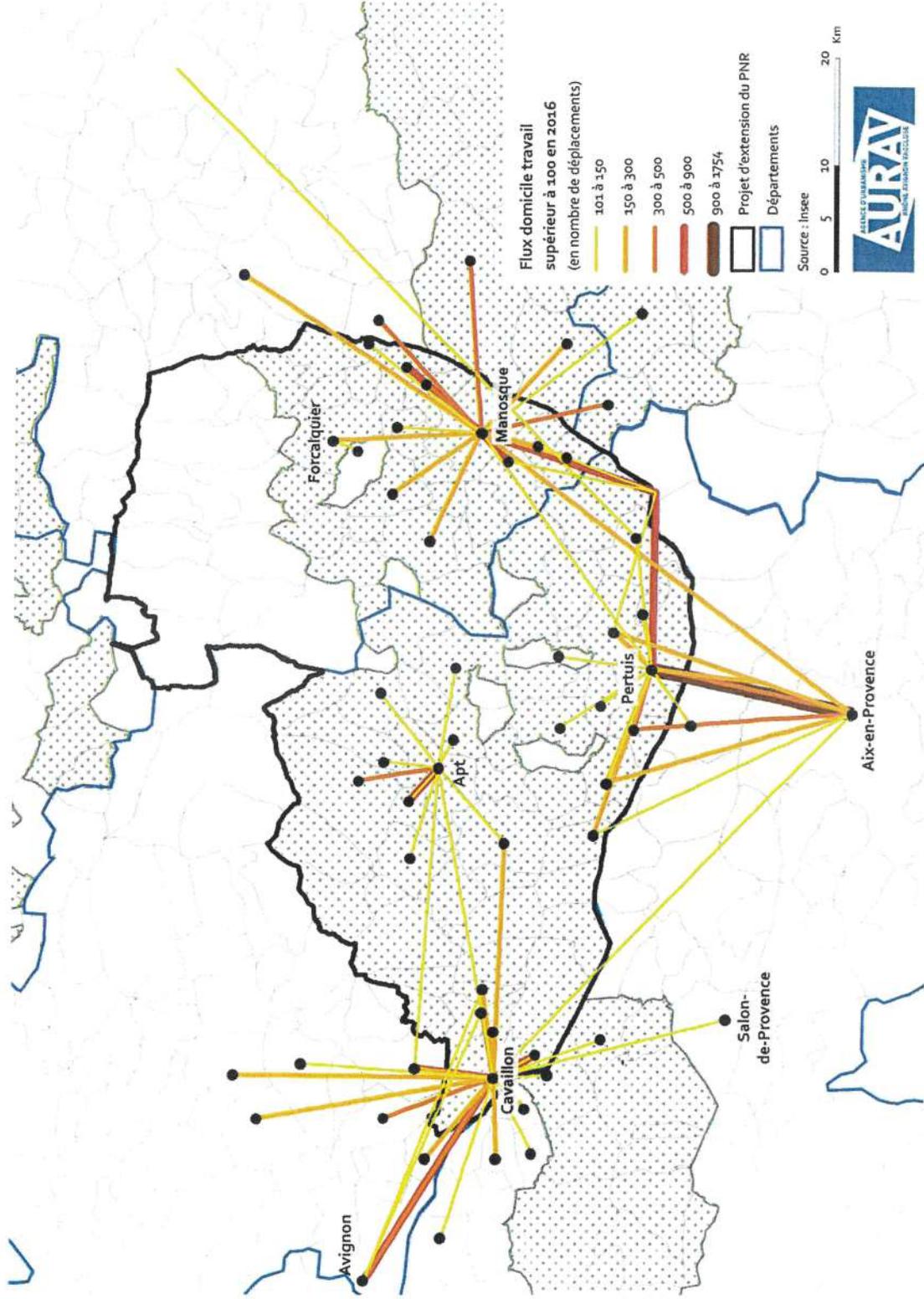
| | |
|----------------------------|--|
| EXEMPLES D' ACTIONS | Pôles multimodaux Aménagements piétons, cyclables |
|----------------------------|--|

POLARITÉS URBAINES

AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET



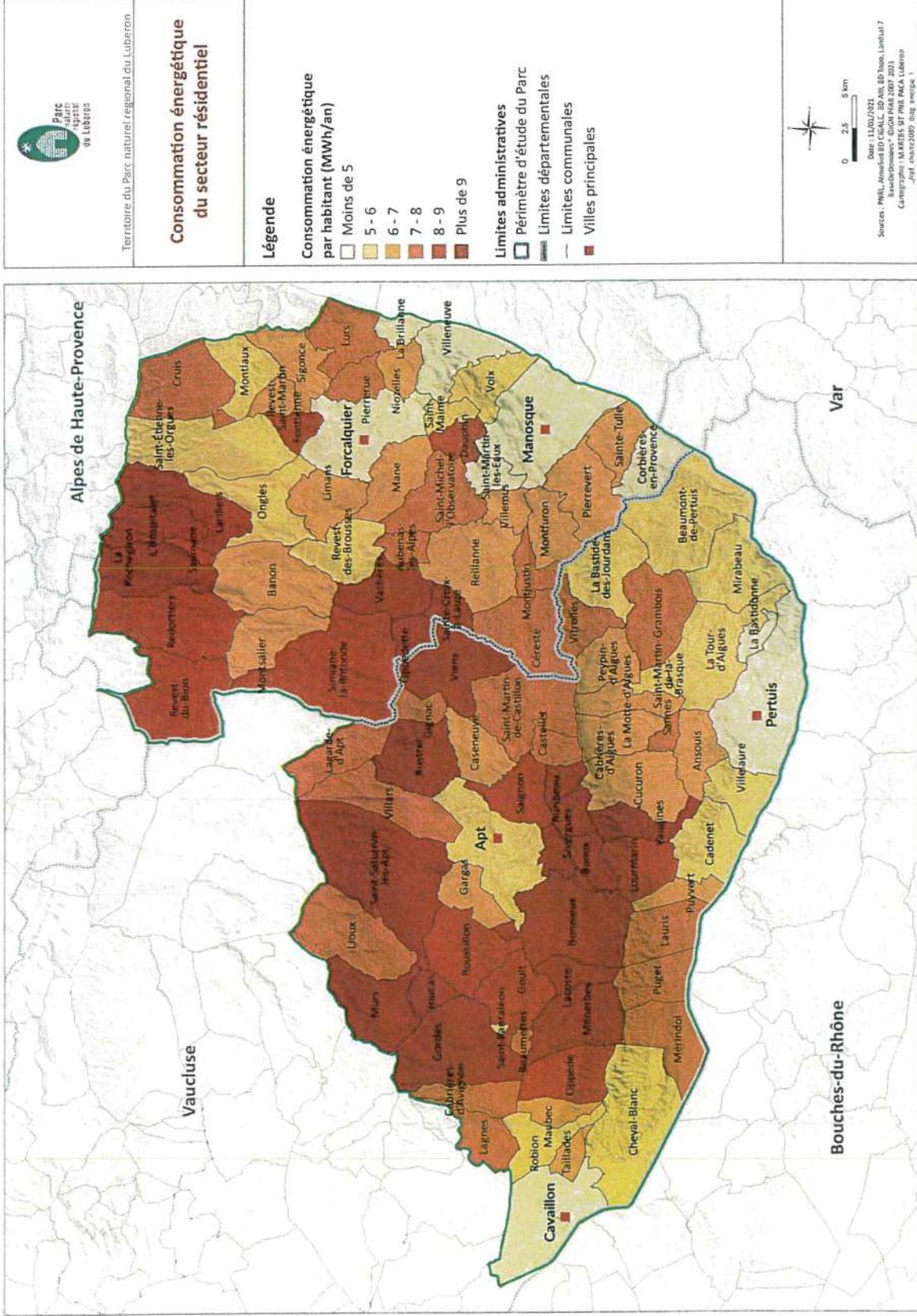
FLUX DOMICILE-TRAVAIL



ENERGIE

- Un territoire qui consomme beaucoup plus d'énergie qu'il n'en produit
- Une péri-urbanisation qui accroît la consommation énergétique
- Des bâtiments énergivores
- Parc tertiaire :
 - 67% des bâtiments classés en E,F, ou G
 - 42% de la consommation énergétique est consacrée au chauffage
- Parc résidentiel :
 - 50% des résidences principales individuelles, collectives et résidences secondaires classées en E,F, ou G
 - 72% de la consommation énergétique est consacrée au chauffage

CONSOMMATION ENERGETIQUE SECTEUR RESIDENTIEL



ENERGIE

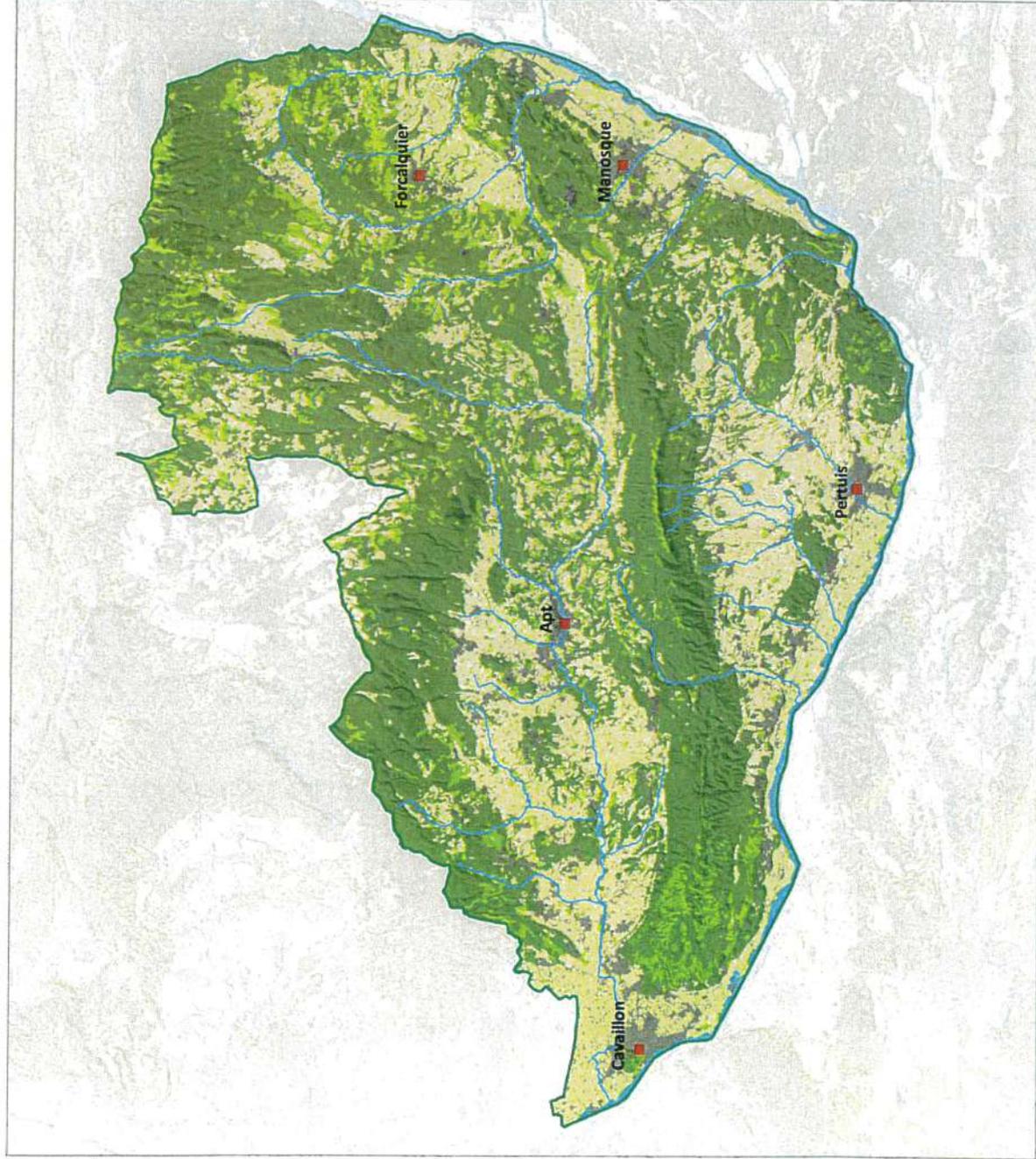
| | | |
|--|--|---|
| ENJEUX ET CRITERES DE REUSSITE Economiques et Ecologiques | Réduire les consommations énergétiques (3 652 GWh en 2017) Réduire les dépenses énergétiques Réduire les émissions de gaz à effet de serre Développer le secteur économique de la rénovation énergétique Améliorer le confort thermique pour les usagers | Diminuer la précarité énergétique Diminuer les charges de fluides des collectivités Développer la production d'énergies renouvelables (870 000 MWh en 2017) Faire évoluer les modes de production de chaleur des collectivités Développer la certification RGE des artisans |
|--|--|---|

| | |
|---------------------------|--|
| EXEMPLES D'ACTIONS | Rénovation énergétique des bâtiments Développement des énergies renouvelables |
|---------------------------|--|

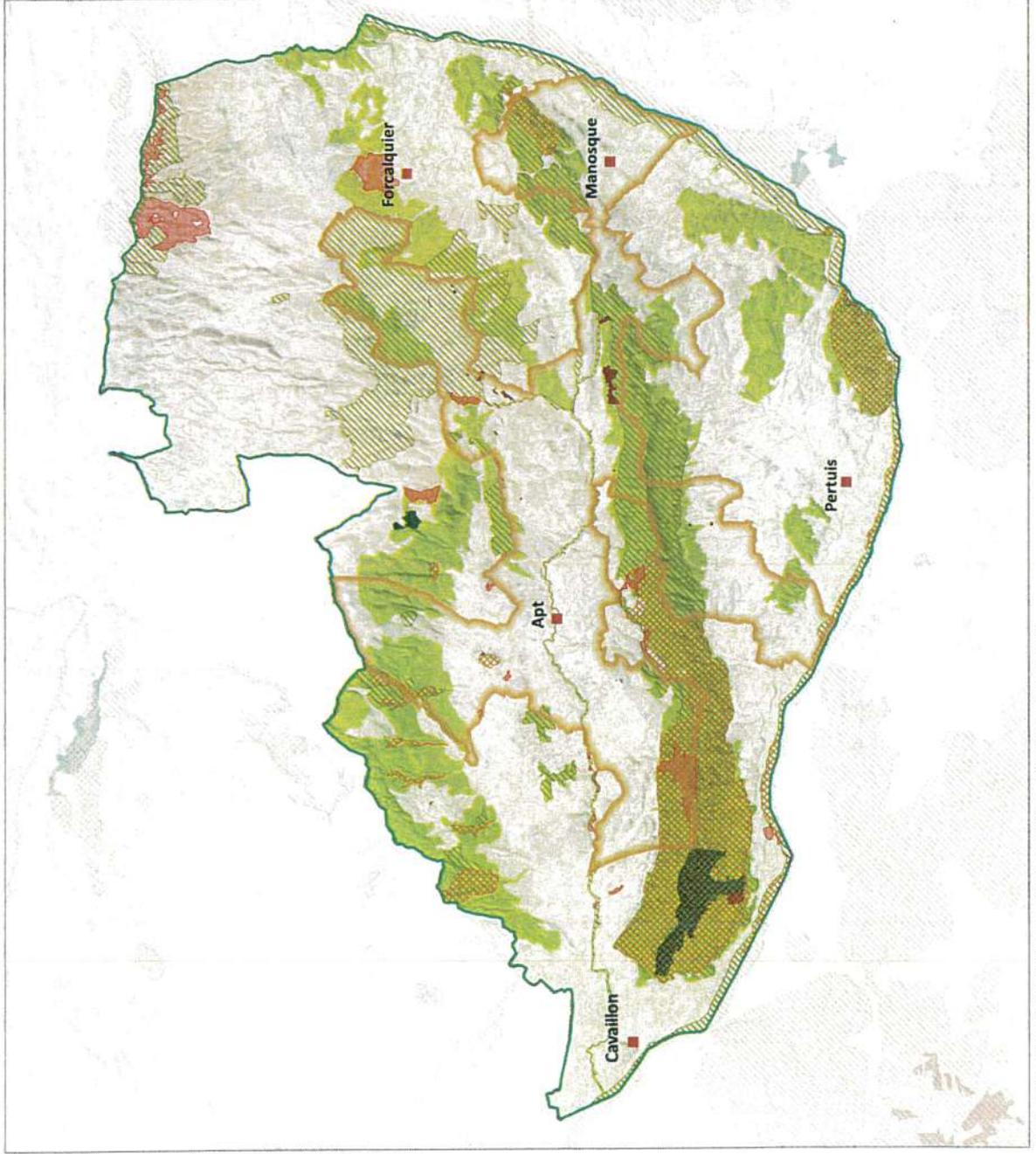
PATRIMOINES

- Des patrimoines qui contribuent au cadre de vie et au développement économique du territoire
- Une activité touristique liée aux patrimoines
- Un territoire labellisé Parc naturel régional
- Milieux forestiers : 55% ; agricoles : 29% ; urbains : 8% ; ouverts ou semi-ouverts : 6% ; humides : 2%
- 48 255 ha SAU
- 99 monuments historiques et 44 sites protégés
- 2 338 édifices du patrimoine rural non protégé
- 8,2 millions de nuitées touristiques/an

GRANDS TYPES DE MILIEUX



PERIMETRES DE PROTECTION





Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Les périmètres de protection et de gestion

0 2,5 5 km



DATE : 16/12/2020
 Sources : PNLB, ORZAL, BD Cartho, BD Topo, Lambert 7
 Base de données : IGN PNR 2007 2021
 Cartographe : M. KEBES, SPT PNR PACA Luberon
 /ref_marc0203_aout2019_v1

Légende

Périmètres de protection

- Réserves
- Périmètre de protection de la réserve naturelle géologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve biologique
- Charte du Parc
- Zone de nature et de silence
- Autres
- Arrêté de Protection de Biotope
- Espace naturel sensible

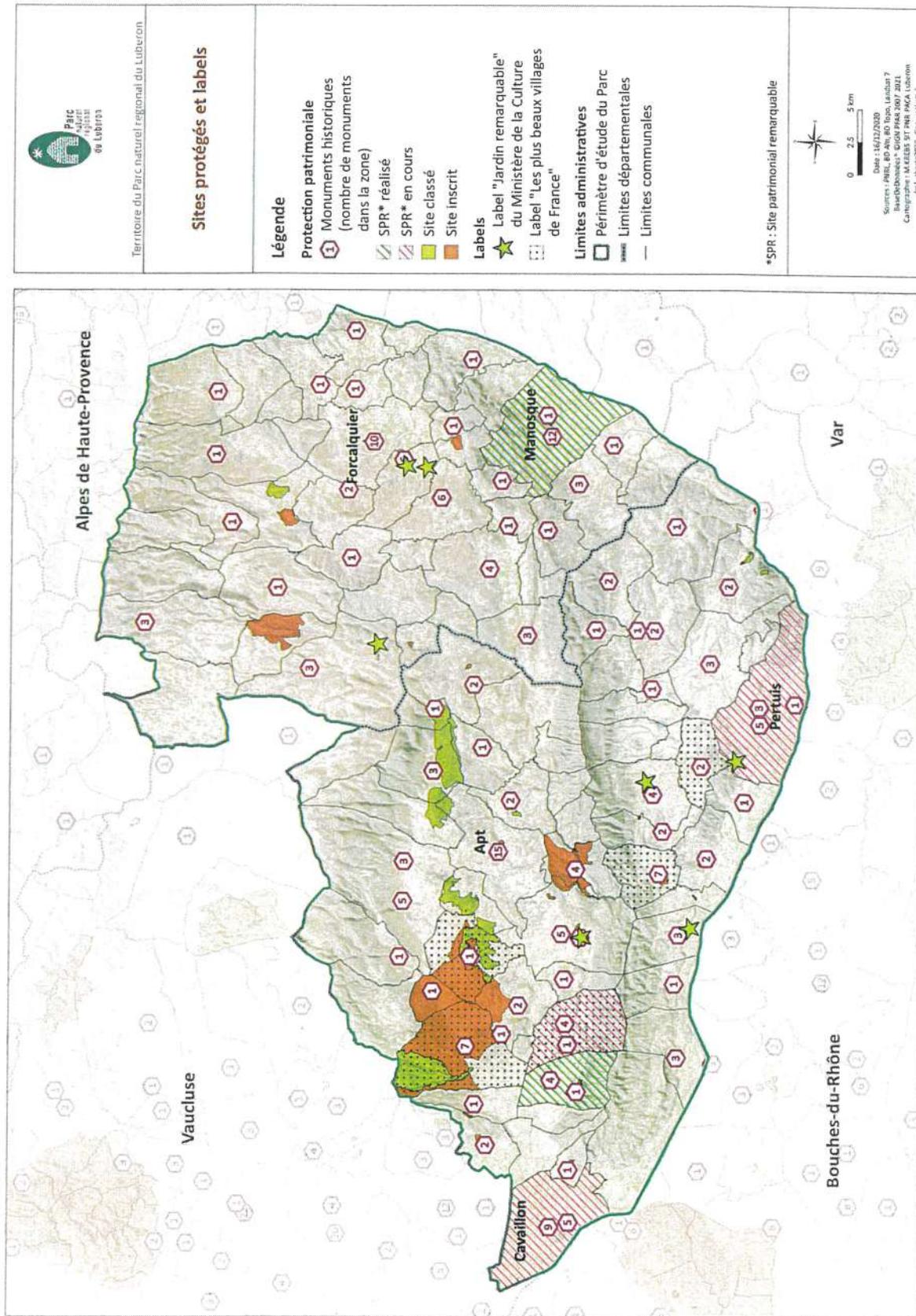
Périmètres de gestion

- Natura 2000
- ▨ Natura 2000 - ZPS
- ▨ Natura 2000 - ZSC

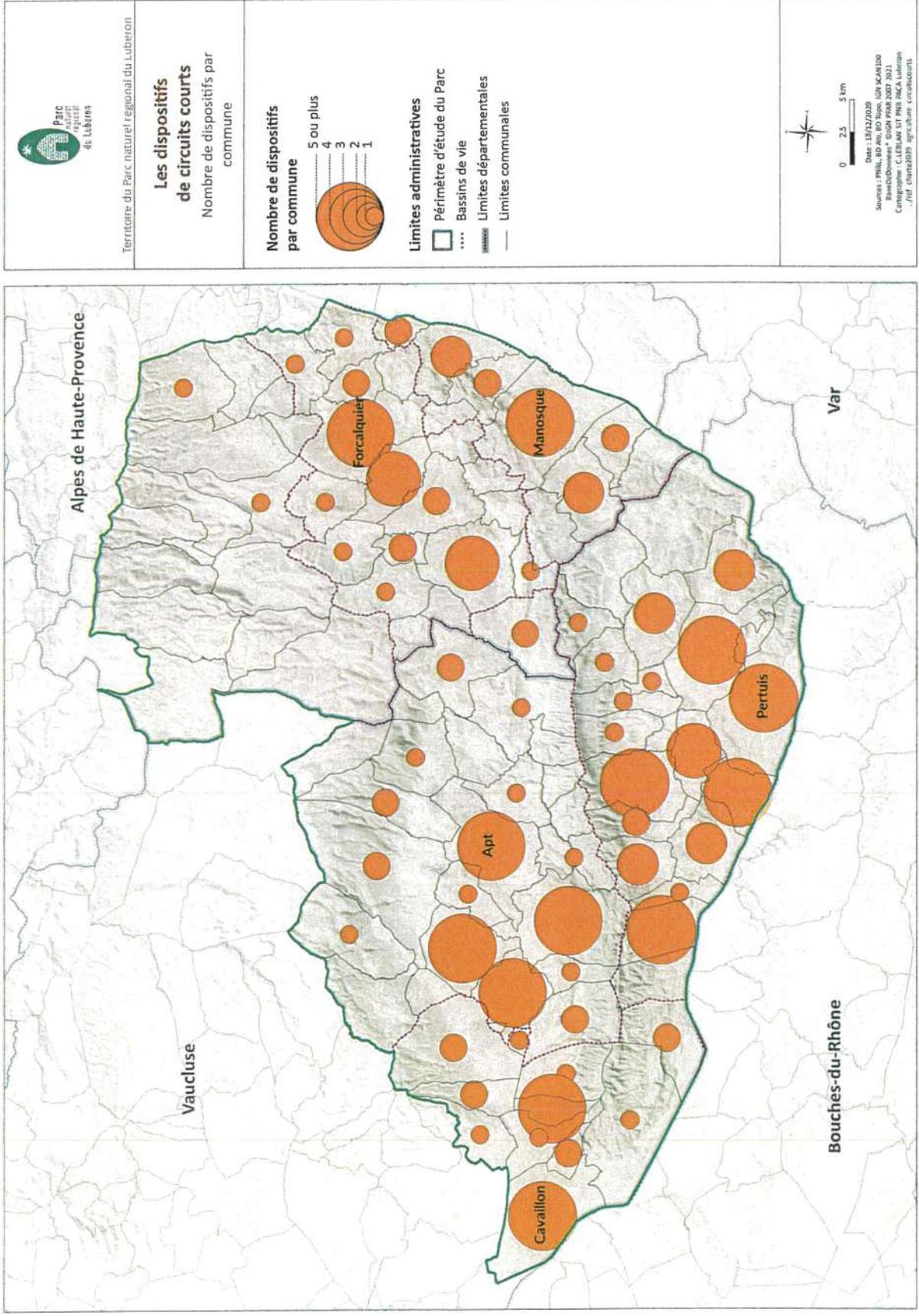
Limites administratives

- Périmètre d'étude du Parc
- Villes principales

SITES PROTEGES ET LABELS



DISPOSITIFS DE CIRCUITS COURTS



PATRIMOINES

| | | |
|--|--|--|
| ENJEUX ET CRITERES DE REUSSITE Economiques et Ecologiques | Valoriser la richesse agricole du territoire Valoriser la ressource en bois pour l'énergie et la construction Gérer les flux touristiques Préserver les écosystèmes Préserver la ressource en eau Préserver et transmettre les paysages et le patrimoine bâti aux générations futures limiter l'artificialisation des sols | Assurer une SAU conforme aux potentiels et besoins du territoire Renouveler le label PNR Permettre un bon niveau de nuitées touristiques Favoriser le nombre d'exploitations agricoles Favoriser le nombre de producteurs en circuits courts |
|--|--|--|

| | |
|---------------------------|--|
| EXEMPLES D'ACTIONS | Opération Grand Site Aménagement paysager de la traversée cours d'eau |
|---------------------------|--|

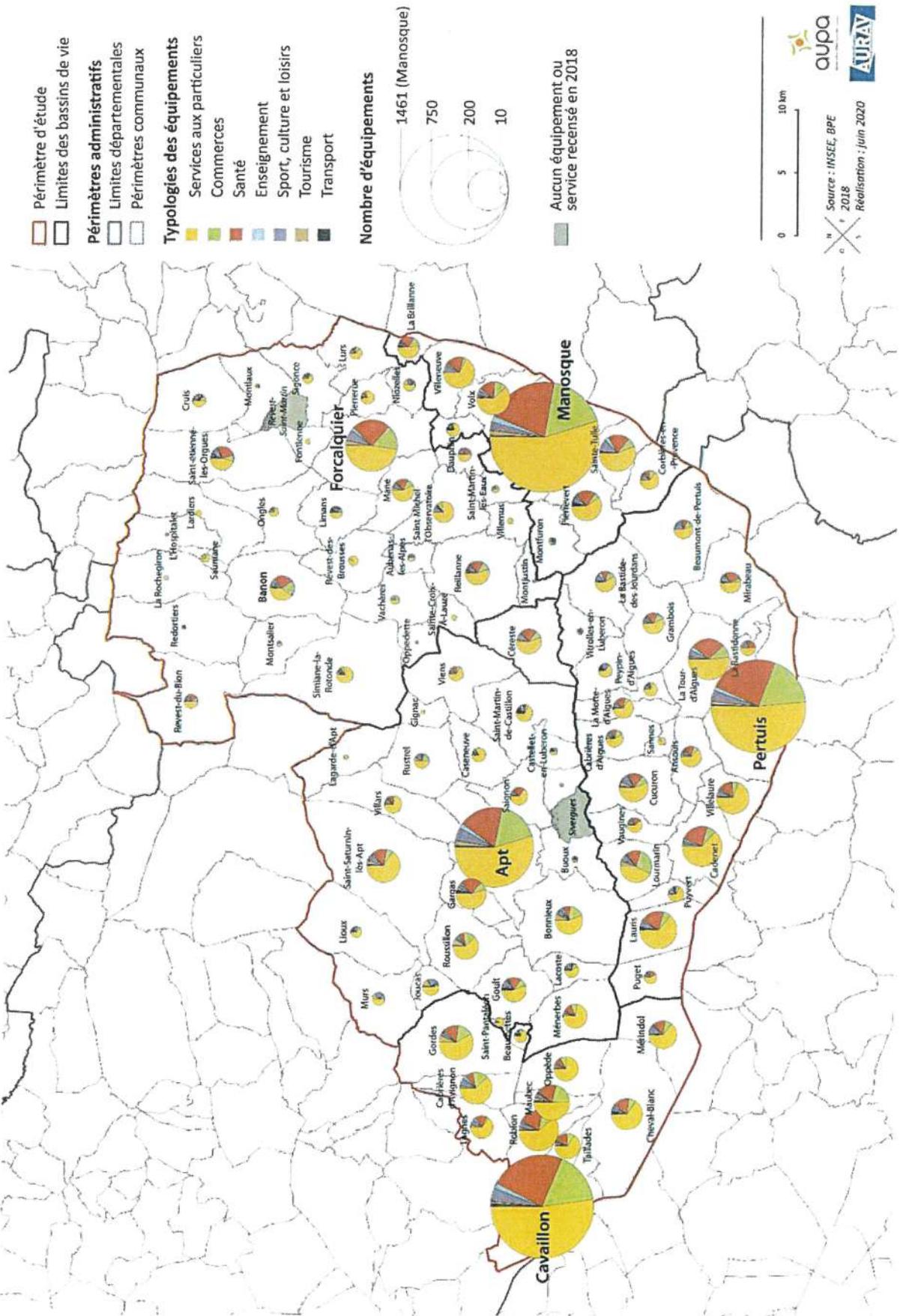
EMPLOI ET CADRE DE VIE QUOTIDIEN

- Des pôles urbains assurant une grande diversité d'équipements et de services
- Prépondérance de la maison individuelle dans le parc existant et dans la construction neuve
- Faiblesses des petites et moyennes typologies
- Un parc de résidences secondaires qui, tout en restant inférieur à la moyenne régionale, est élevé : 22% en moyenne (et jusqu'à 26% sur secteur CCPAL par exemple)
- Un parc de logements locatifs sociaux peu développé et concentré dans les villes; Forte proportion de logements anciens et une hausse de la vacance
- Sur 95 ha/an consommés, 67 ha sont destinés à la production de logement soit 70% de l'espace consommé
- Déchets ménagers et assimilés produits* : 727 kg/an/habitant en moyenne (586 sur secteur COTELUB par exemple)

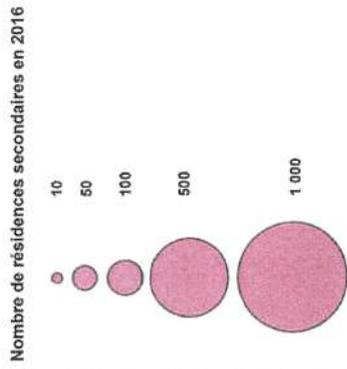
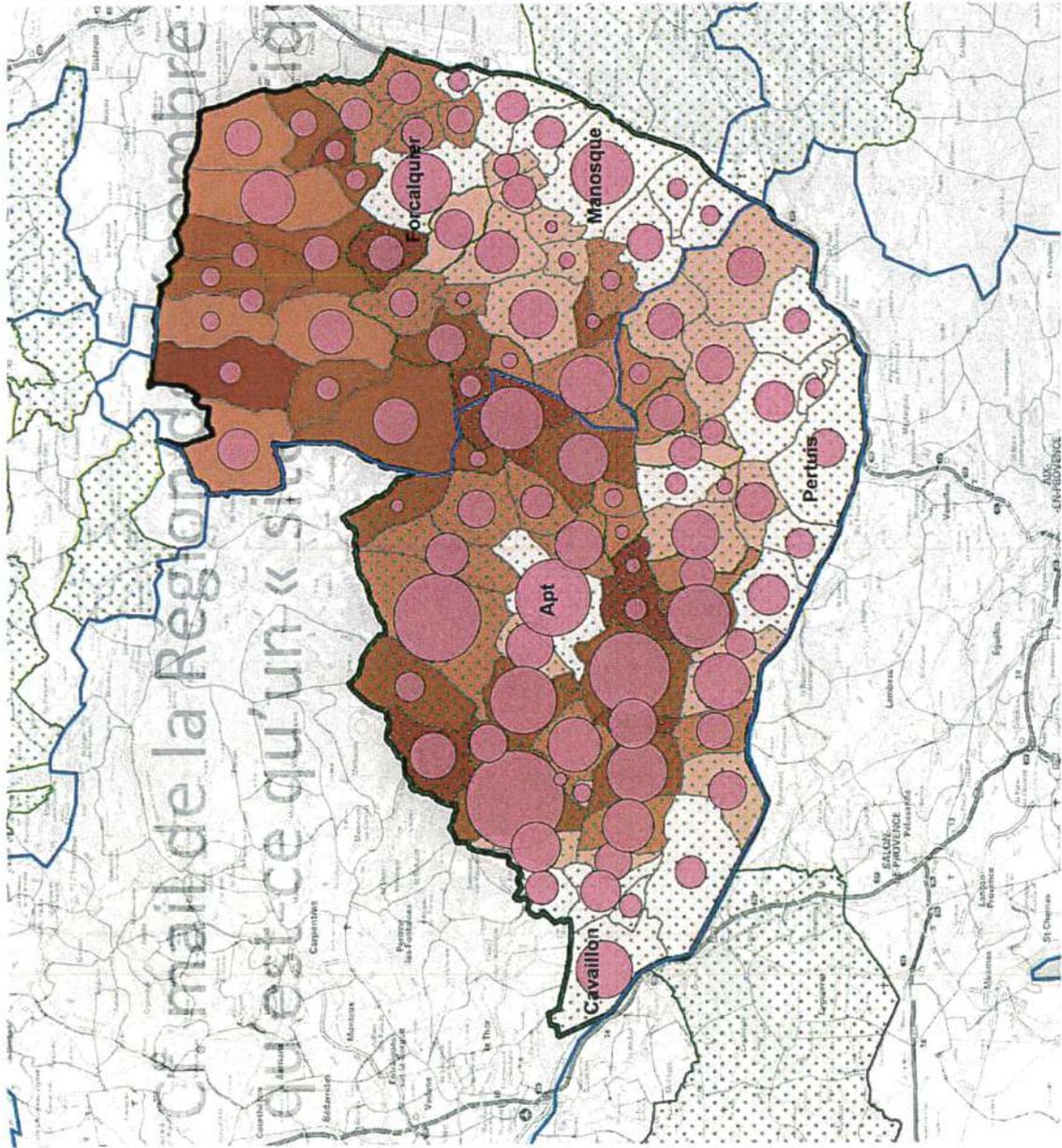
**DMA : (OMR des particuliers, collectivités, entreprises+collecte sélective+déchetterie)*

EQUIPEMENTS

Les équipements sur le périmètre d'étude par grandes fonctions en 2018



RESIDENCES SECONDAIRES



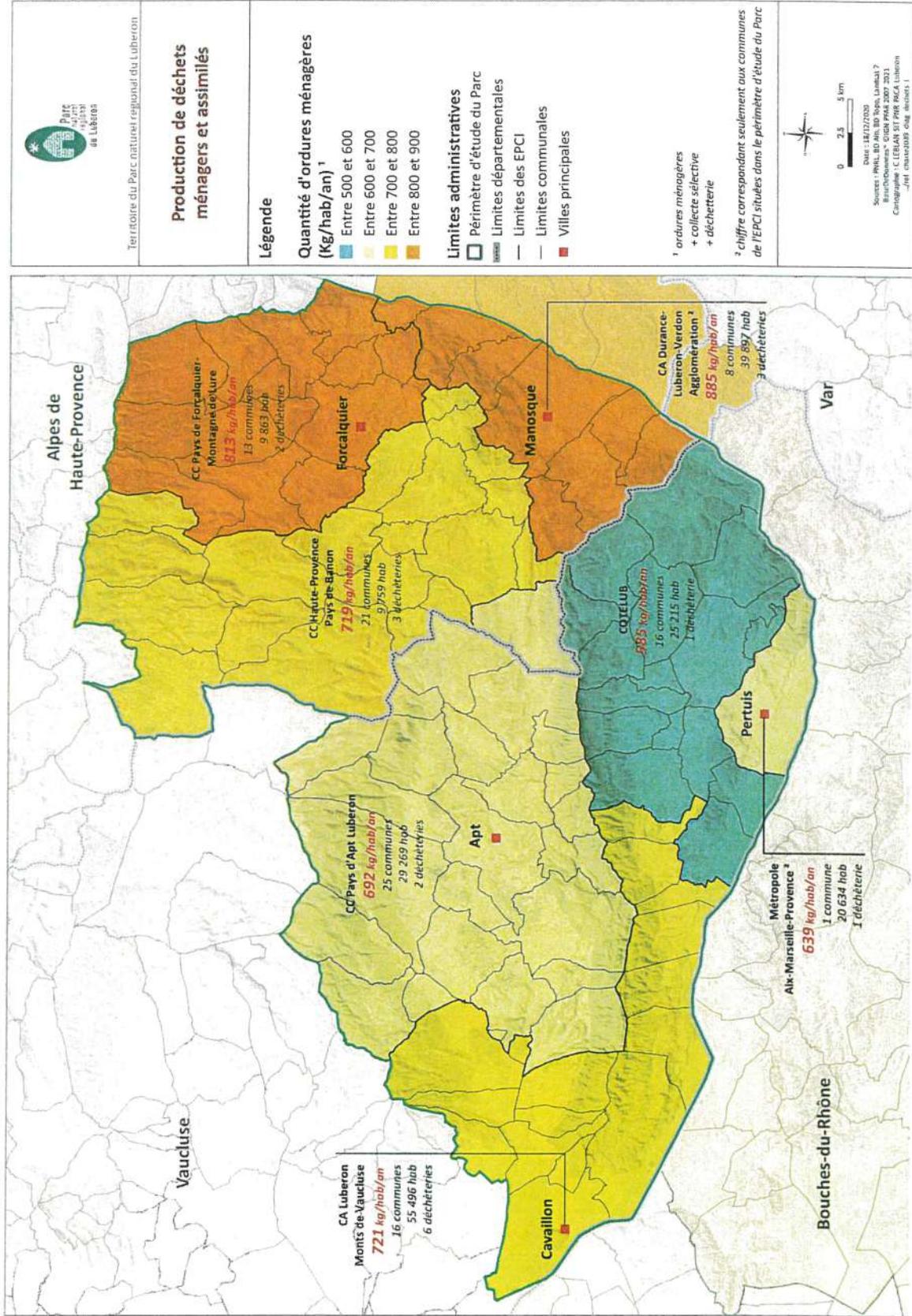
- PNR
- Départements
- Périmètre d'étude du PNR 2039

Moyenne PNR 2021 : 12,9%
 Moyenne de l'extension : 33%
 Moyenne 84 : 7,9%
 Moyenne 04 : 31,3%
 Moyenne 13 : 4,5%

Source : INSEE, IGN



PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EMPLOI ET CADRE DE VIE QUOTIDIEN

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| ENJEUX ET CRITERES DE REUSSITE | Améliorer l'attractivité du territoire pour les résidents et visiteurs | Aménager et requalifier les zones d'activités à haute valeur ajoutée et leurs desserte |
| Economiques | Améliorer la gestion des déchets et des eaux usées | |
| Ecologiques | Améliorer l'accès aux services | |
| | Améliorer les infrastructures commerciales | |
| | Valoriser les centres anciens | |
| | Améliorer l'accès à la culture, le lien social | |

| | | |
|---------------------------|---|--|
| EXEMPLES D'ACTIONS | Opération d'habitat | |
| | Réhabilitation de friches | |
| | Restructuration de centres villes/bourgs centres | |
| | Aménagement de lieux de loisirs, culture, lien social | |

PROPOSITION D'AXES DE TRAVAIL

- Développer les mobilités durables
- Accélérer la sobriété énergétique
- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers, bâtis
- Favoriser l'emploi et améliorer le cadre de vie quotidien

Annexe 2 : convention de financement 2021 pour Cotelub

Source (Plusieurs éléments)
Eligible ? Oui

| Objectifs opération Livrable | | Données | | | | |
|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|----------------|--------------|
| 1.1 - Favoriser l'intermodalité | | *2021 | *2022 | *2023 | *2024 | *2025 |
| Acquisition de 2 véhicules électriques + 2 bornes de recharge | | 192 800,00 € | 28 800,00 € | 720 000,00 € | 2 415 200,00 € | 288 000,00 € |
| Aire de covoiturage | La Bastide des Jourdans | | | | | |
| Aménagement d'un parking et rénovation du lavoir | Saint Martin | | | | | |
| Création de circulation douce en entrée de village | Cabrières | | | | | |
| création de voie verte | La Motte | | | | | |
| Etude des mobilités / réorganisation mobilité douce | Cotelub | | | | | |
| Halte ferroviaire Mirabeau (reouverture) | Cucuron | - € | - € | - € | 1 800 000,00 € | 288 000,00 € |
| Liaisons intercommunales en mode doux | Cotelub | - € | - € | - € | 1 800 000,00 € | 288 000,00 € |
| Mise en sécurité de la route des transhumances | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| PEM de Mirabeau | Villelaure | | | | | |
| Plan de déplacement (urbain et rural) PDU | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| Pôle d'échange multimodal à cadenet travaux | Cotelub | 12 800,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Pôle d'échange multimodal à Mirabeau | Cotelub | 12 800,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Pôle d'échange multimodal pour La Tour d'Aigues Travaux | Cotelub | - € | - € | 720 000,00 € | 115 200,00 € | - € |
| Rond point à Mirabeau | Cotelub | 180 000,00 € | 28 800,00 € | 720 000,00 € | 115 200,00 € | - € |
| 1.2 - Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces | | 18 800,00 € | 30 000,00 € | 4 800,00 € | - € | - € |
| Campagne de jalonnement cyclo touristique | Cotelub | 14 000,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Chemins pour les vélos en mode doux | Cotelub | 14 000,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Marquages au sol pour les itinéraires cyclo touristiques | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Cotelub | 4 800,00 € | 30 000,00 € | 4 800,00 € | - € | - € |
| | Cotelub | 4 800,00 € | 30 000,00 € | 4 800,00 € | - € | - € |

3.1 - Préserver et Acquisition de terrains en zone humide

Réhabilitation du sentier botanique et du quartier de Fonvielle
La Bastidonne
Peypin

| | | | | |
|-------------|-------------|------------|-----|-----|
| 12 000,00 € | 12 000,00 € | 1 920,00 € | - € | - € |
|-------------|-------------|------------|-----|-----|

3.2 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti
Réfection Chapelle St Marc

La Bastide des Jourdans

Réhabilitation de l'îlot Vivet

Cadenet

Réhabilitation du château

Cadenet

Réhabilitation du lavoir (patrimoine)

La Bastide des Jourdans

Rénovation Chapelle notre dame de Beauvoir

Beaumont de Pertuis

Rénovation de la crèche de Cadenet

Cotelub

Rénovation des bâtiments communaux

Cotelub

Rénovation du presbytère

La Bastidonne

Restauration Chapelle Notre Dame de Consolation

Cadenet

La Bastide des Jourdans

Restauration du presbytère, de l'église, de la chapelle Saint Julien, du cabanon de l'Europe et du puits des ferrages

La Bastidonne

| | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |

3.3 - Préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, forêt et agriculture)

AMT-Entretien le bassin versant du laval

Cotelub

AMT-Entretien les vallats

Cotelub

Entretien le bassin versant de l'eze

Cotelub

Parc du Coignet - espace paysager

Ansouis

Réappropriation du massif forestier

Ansouis

| | | | | |
|----------------|----------------|--------------|-------------|-----|
| 1 500 000,00 € | 1 798 120,00 € | 693 600,00 € | 90 336,00 € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| - € | - € | - € | - € | - € |
| 725 000,00 € | 1 000 000,00 € | 564 600,00 € | 90 336,00 € | - € |
| 725 000,00 € | 1 000 000,00 € | 564 600,00 € | 90 336,00 € | - € |
| - € | 50 000,00 € | 10 000,00 € | - € | - € |
| - € | 50 000,00 € | 10 000,00 € | - € | - € |

4.1 - Accompagner un développement économique respectueux de l'environnement

Acquisition des terrains du site de la Bonde

Cotelub

Aménagement de la plage du site de l'étang de la Bonde (travaux)

Cotelub

Aménagement du site des 7 lacs

Cotelub

Création de Cadenet, village de l'osier et de la vannerie

Cotelub

| | | | | | | | | |
|--|---|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----|-----|
| 4.1 - Accompagne | Création de Cadenet, village de l'osier et de la vannerie Création d'une halle "consommer local" | Cadenet | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | La Bastidonne | | | | | | | |
| | Outil d'observation de la dynamique économique et touristique du territoire | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Plan de déploiement de la signalétique du territoire | Cotelub | 32 000,00 € | 5 120,00 € | - € | - € | - € | - € |
| | Plan de gestion des forêts | Cotelub | 32 000,00 € | 5 120,00 € | - € | - € | - € | - € |
| | Programme de soutien des initiatives de circuits courts | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | ZA à Villelaure | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Zone d'activités de Cadenet | Cotelub | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 8 000,00 € | - € | - € | - € |
| | | Cotelub | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 8 000,00 € | - € | - € | - € |
| | | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| 4.2 - Améliorer l'habitat | | Cotelub | 693 000,00 € | 693 000,00 € | 111 000,00 € | - € | - € | - € |
| | | Cotelub | 693 000,00 € | 693 000,00 € | 111 000,00 € | - € | - € | - € |
| 4.4 - Aménager et valoriser les centres-villes, bourgs et villages | Création d'une grille urbaine, éco quartier à vocation intergénérationnel | Peypin | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Parcours intergénérationnel | Sannes | - € | - € | 224 391,00 € | 554 374,00 € | - € | - € |
| | Adaptation Cantine scolaire pour mise en œuvre du PAT | | | | | | | |
| | Aménagement de la maison du citoyen | Cadenet | | | | | | |
| | Aménagement de la place du Barry - Création de commerces | Cadenet | | | | | | |
| | Aménagement de la place du Barry - Espace piéton paysager | Mirabeau | | | | | | |
| | Aménagement de la place du Barry - extension de la salle des fetes | Mirabeau | | | | | | |
| | Aménagement d'une promenade le long des rivières | Mirabeau | | | | | | |
| | Création d'un commerce | La Tour | | | | | | |
| | Projet d'espaces de coworking | Cabrières | | | | | | |
| | Réaménagement de la rue Deranque/ cours Pourrières et de la place de l'ETANG | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Réaménagement du cœur de village | Cucuron | - € | - € | 224 391,00 € | 554 374,00 € | - € | - € |
| | Redynamisation du centre ville | La Motte | | | | | | |
| | Redynamisation du cœur de ville | Cadenet | | | | | | |

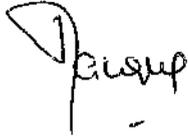
| | | | | | |
|---|--|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 4.4 - Aménager et | Redynamisation du cœur de ville | La Tour | | | |
| | Renouvellement urbain rue du stade, opération de greffe urbaine, création d'un poumon vert | La Tour | | | |
| | Requalification de la place du château avec revégétalisation | La Tour | | | |
| | Requalification du Bd de la Liberté | Cadenet | | | |
| 4.5 - Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs | Accessibilité des tennis | | 101 325,00 € | 965 000,00 € | |
| | Aménagement carrière Mirabeau | Cadenet | | | |
| | Aménagement d'un espace de vie culturel et sportif | Cotelub | | | |
| | Buvette avec espace de stockage parc du château | Peypin | | | |
| | Création de jardins familiaux et vergers partagés avec espace pédagogique | Villelaure | | | |
| | Création d'un city stade | Peypin | | | |
| | Création d'un espace multigénérationnel | Cabrières | | | |
| | Création d'un lieu de convivialité avec padel tennis | La Motte | | | |
| | Création d'une salle polyvalente construction modulaire bois | La Tour | | | |
| | Espace jeunes extérieur | Villelaure | | | |
| | Espaces publics : jardin d'enfants, espace pique-nique, bouldrome, jardins partagés | Villelaure | | | |
| | Extension de la bibliothèque | Sannes | | | |
| | Réaménagement du complexe sportif Greff - retraitement durable des surfaces | La Bastide des Jourdans | | | |
| | Réhabilitation de l'école et du gîte d'étape / bistrot de pays | La Tour | | | |
| | Salle de spectacle et halle couverte | Vitrolles | | | |
| | Salle polyvalente / exposition théâtre | Ansouis | | | |
| | | | 101 325,00 € | 965 000,00 € | |
| | | Saint Martin | 101 325,00 € | 965 000,00 € | |
| 4.6 - Développer un accueil touristique fondé sur les qualités écologiques du territoire | Aménagement du site du château de Cadenet (Les yeux dans le Ciel) | | 62 000,00 € | 104 800,00 € | 100 000,00 € |
| | Etude d'aménagement de la plage du site de la Bonde | Cotelub | - € | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| | | | - € | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| | | | 32 000,00 € | - € | - € |

| | | | | | | | |
|--------------------|---|---------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| 4.6 - Développer l | Etude d'aménagement de la plage du site de la Bonde | Cotelub | 32 000,00 € | - € | - € | - € | - € |
| | Plan d'acquisition des terrains du site de la Bonde | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Plan de gestion des 7 lacs | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Projet de la carrière de Mirabeau | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Projet Touristique fauconnerie château de Mirabeau | Cotelub | 30 000,00 € | 4 800,00 € | - € | - € | - € |
| | Valorisation d'itinéraires cyclo touristique - (VC) | Cotelub | 30 000,00 € | 4 800,00 € | - € | - € | - € |
| | 4.7 - Optimiser la collecte et le traitement des déchets | | 110 800,00 € | 610 800,00 € | 610 800,00 € | 150 000,00 € | 11 200,00 € |
| | Equipement déchets pro | Cotelub | - € | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 80 000,00 € | - € |
| | Nouvelle déchetterie | Cotelub | - € | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 80 000,00 € | - € |
| | Plan de prévention des déchets | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Programme d'acquisition de containers et matériels | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Programme de collecte des bio déchets | Cotelub | 110 800,00 € | 110 800,00 € | 110 800,00 € | 70 000,00 € | 11 200,00 € |
| | Programme de la redevance incitative | Cotelub | 110 800,00 € | 110 800,00 € | 110 800,00 € | 70 000,00 € | 11 200,00 € |
| | Stratégie de gestion différenciée des bio déchets | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | | Cotelub | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Total général | | 2 164 325,00 € | 2 849 520,00 € | 3 547 911,00 € | 3 350 910,00 € | 340 200,00 € |

Signatures

Contrat établi en 6 exemplaires, à La Tour d'Aigues, le 21 Janvier 2022

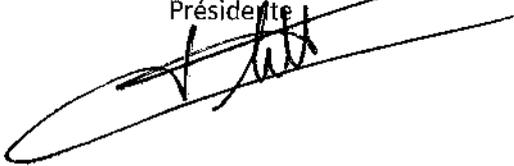
Monsieur le Préfet de Vaucluse
Représenté par Christine Hacques,
Sous-préfète d'APT



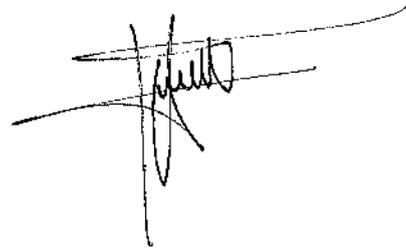
Conseil Départemental de Vaucluse,
Représenté Dominique Santoni,
Présidente



Parc Naturel Régional du Luberon,
Représenté par Dominique Santoni,
Présidente



ENEDIS,
Représentée par Sébastien Quiminal,
Directeur Vaucluse



COTELUB,
Représentée par Robert Michoudronnet,
Président

